

# La Gazette de L'EMPIRE



1<sup>er</sup> semestre 2013 / N°25

# SOMMAIRE

|                        |  |
|------------------------|--|
| <i>Page 1 :</i>        | <i>Couverture</i>                                      |
| <i>Page 2 :</i>        | <i>Sommaire</i>  |
| <i>Page 3 :</i>        | <i>Le mot du Maire</i>                                 |
| <i>Page 4 :</i>        | <i>Résultats du concours 2012 des maisons fleuries</i> |
| <i>Pages 5 à 20:</i>   | <i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>          |
| <i>Page 21 :</i>       | <i>Informations municipales</i>                        |
| <i>Page 22 :</i>       | <i>In formations diverses</i>                          |
| <i>Pages 23 à 41:</i>  | <i>Vie au village</i>                                  |
| <i>Pages 42 à 44:</i>  | <i>Travaux divers</i>                                  |
| <i>Pages 45 à 50 :</i> | <i>Contrôles de l'eau</i>                              |
| <i>Pages 51 à 52 :</i> | <i>Noréade assainissement</i>                          |
| <i>Pages 53 à 54 :</i> | <i>La pré-plainte en ligne</i>                         |
| <i>Pages 55 à 61 :</i> | <i>Gend'inform</i>                                     |
| <i>Pages 62 à 64 :</i> | <i>Voyage du SIVOM 2013</i>                            |
| <i>Page 65 :</i>       | <i>Permanences économie d'énergie</i>                  |
| <i>Pages 66 à 70 :</i> | <i>Infos CPAM et Ma Lettre N° 18 et 19</i>             |
| <i>Page 71 :</i>       | <i>Date relevé compteurs d'eau</i>                     |
| <i>Pages 72 à 74 :</i> | <i>Autorisation de sortie du territoire supprimée</i>  |
| <i>Page 75 :</i>       | <i>Calendrier du tri 2<sup>ème</sup> semestre</i>      |
| <i>Pages 76 à 77:</i>  | <i>Histoire locale</i>                                 |
| <i>Page 78 :</i>       | <i>Le petit coin cuisine</i>                           |
| <i>Page 79 :</i>       | <i>Au jardin</i>                                       |
| <i>Page 80 :</i>       | <i>Humour</i>  |
| <i>Pages 81 à 82 :</i> | <i>Au revoir Julien</i>                                |
| <i>Page 83 :</i>       | <i>Aide mémoire</i>                                    |
| <i>Page 84 :</i>       | <i>Couverture</i>                                      |

## Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire ; Mme. Yvonne Heluin, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Mme. Lydie Puche, conseillère municipale ; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie ; M Laurent Tellier.

# *Le mot du Maire*

*Voilà, nous avons entamé la dernière année de notre mandat électif. Mars 2014 verra le renouvellement du Conseil Municipal.*

*Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'oubliez pas votre inscription sur la liste électorale avant la fin de l'année, sinon, il vous sera impossible de voter.*

*Pour la dernière fois donc, les membres du conseil actuel ont voté mon compte administratif 2012, à l'unanimité, et mon budget primitif 2013 également. Je les remercie de leur confiance.*

*Nos finances sont saines. Notre gestion est très bonne, ne cachons pas notre satisfaction. Cela m'a permis, une fois de plus, de proposer le maintien de l'ensemble des taux d'imposition actuels pour 2013. Les mêmes depuis 2004. Voilà 10 ans que chacun de nous profite de cette bonne gestion et ne supporte aucune augmentation de ses impôts locaux sur la part communale, si ce n'est la modification de la valeur locative calculée par les services fiscaux.*

*L'investissement principal qui sera réalisé cette année, concernera la rénovation de notre mairie. Le bâtiment, dans son ensemble, recevra un nettoyage par aérogommage, et les soubassements fissurés seront repris et enduits. En même temps, le couloir, l'escalier, et la salle d'attente seront rénovés, ainsi que le mur de cloison du secrétariat.*

*Nous aurions pu investir beaucoup plus, car en apprenant que, pour des raisons de sécurité, certains poteaux électriques allaient être remplacés, j'ai demandé une étude financière pour la dissimulation, par conduites enterrées, de tous les réseaux.*

*Coût global restant à la charge de la commune : 303.332 € TTC . Il faut admettre qu'il y a des travaux que notre budget ne nous permet pas pour l'instant.*

*Depuis le début de cette année, nous travaillons sur la réalisation de notre carte communale, avec un bureau d'études. Le dossier est aujourd'hui dans les mains des services de l'état, pour avis, avant de revenir pour l'enquête publique. Vous en prendrez alors connaissance, et chacun d'entre vous pourra faire ses remarques auprès du commissaire enquêteur désigné. Ce document détermine les zones constructibles ou non constructibles, et sera notre premier document d'urbanisme, que chaque commune se doit de posséder.*

*Des nouvelles de l'assainissement collectif ? Les travaux de construction de la station d'épuration, qui sera basée à Le Ronsoy, devraient débiter cette année, pour une durée d'un an.*

*Viendra ensuite, après 2015, la réalisation des réseaux. Ceux de L'empire seront construits en une seule tranche, c'est-à-dire pour tout le monde en même temps. En attendant, il nous faudra encore un peu de patience.*

*En Janvier et Février 2014, un recensement de la population sera effectué. Cette enquête est dirigée par les services de l'INSEE. Nul ne peut s'y soustraire. Nous aurons l'occasion, d'ici là, de vous transmettre toutes les informations nécessaires.*

*Je souhaite à tous de bonnes vacances, un bel été, et vous donne rendez-vous pour les manifestations locales, organisées pour la Fête Nationale du 14 juillet.*

*Le Maire*

*Thierry CORNAILLE*

# Résultats du concours des maisons fleuries 2012



Les primés, présents lors de la remise des prix.

D'abord, une magnifique composition florale est offerte aux gagnants des 2 années précédentes, hors concours :

M et Mme Jean-Paul BILOE gagnants en 2010 dans la catégorie balcon et parterre.

M et Mme Fernand GOMES gagnants en 2010 dans la catégorie balcon et jardin.

M et Mme Julien HELUIN gagnants en 2011 dans la catégorie balcon et parterre.

M et Mme Claude LEWANDOWSKI gagnants en 2011 dans la catégorie balcon et jardin.

**Voici donc le classement 2012 :**

## Catégorie Balcon et jardin :

5<sup>ème</sup> : Mme DELATTRE Christiane. 77 points. Moyenne de 11. Bon de 10€

4<sup>ème</sup> : M. et Mme PUCHE Christian. 87 points. Moyenne de 12,42. Bon de 15€

3<sup>ème</sup> : M. et Mme ROBIN Alain. 99 points. Moyenne de 14,14. Bon de 20€

2<sup>ème</sup> : M. et Mme KAUFMANN David. 100 points. Moyenne de 14,28. Bon de 30€

1<sup>er</sup> : M. et Mme CORNAILLE Frédéric. 118 points. Moyenne de 16,85. Bon de 40€

## Catégorie Balcon et parterre :

5<sup>ème</sup> : M. et Mme CAZE Laurent. 34 points. Moyenne de 4,85. Bon de 10€

4<sup>ème</sup> : M. et Mme DELVINQUIERE Jean-Luc. 54 points. Moyenne de 7,71. Bon de 15€

3<sup>ème</sup> : Mme TELLIER Annette. 59 points. Moyenne de 8,42. Bon de 20€

2<sup>ème</sup> : M et Mme HODIN Gérard. 85 points. Moyenne de 12,14. Bon de 30€

1<sup>er</sup> : M. et Mme PELLERIN Laurent. 93 points. Moyenne de 13,18. Bon de 40€

**Bravo et merci.**

**Bonne chance à tous pour le concours 2013.**

06 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize et le six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

*Etaient présents* : Mesdames Lydie PUCHE, Nadine GUIDE, Françoise GOMES (arrivée à 20 heures 20) et Yvonne HELUIN ; Messieurs Jean-Paul BILOE, David KAUFMANN, Pierre WARGNIER et Thierry CORNAILLE, Maire.

*Absents* : Messieurs Frédéric CORNAILLE et André CAVROT.

Monsieur Jean-Paul BILOE est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du sept décembre deux mil douze, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## **I – DELIBERATIONS**

### *1) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 : Travaux de Rénovation de la Mairie*

Le Conseil Municipal, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat, pour la réalisation des travaux de rénovation de la Mairie, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, entre 30 à 45 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

### *2) Nouvelles adhésions au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. – Comités Syndicaux des 13 novembre et 11 décembre 2012*

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-17, L.5211-18, L.5212-16, L.5212-33, L.5711-1 et L.5711-4 de ce Code,

Vu la loi N°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi N°2003-590 du 2 juillet 2003 «Urbanisme et Habitat»,

Vu les dispositions de la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.) devenu S.I.D.E.N. – S.I.A.N.,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du S.I.D.E.N. – S.I.A.N.,

Vu la délibération en date du 31 août 2012 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. du Syndicat des Eaux de Proix, Noyales, Macquigny pour la compétence IV «Eaux Potables et Industrielles».

Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. de la Commune d'HERGNIES pour la compétence IV «Eaux Potables et Industrielles»,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. de la Commune de VIEUX-CONDE pour la Compétence IV «Eaux Potables et Industrielles».

Vu la délibération du Comité du S.I.D.E.N. / S.I.A.N. en date du 13 novembre 2010,

Vu la délibération du Comité du S.I.D.E.N. / S.I.A.N. en date du 11 décembre 2012,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Commune d'approuver ces adhésions au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du S.I.D.E.N. - S.I.A.N.,

Considérant que l'adhésion de ces Communes au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. vaut approbation des statuts du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. par les collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. des 13 novembre et 11 décembre 2012 pour lesdites adhésions,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR SEPT VOIX POUR, ZERO ABSTENTION ET ZERO VOIX CONTRE,

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. :

**Comité syndical du 13 novembre 2012**

**Compétence IV «Eaux Potables et Industrielles»**

- *Syndicat des Eaux de Proix, Noyales et Macquigny (Aisne)*

## Comité syndical du 11 décembre 2012

### Compétence IV «Eau Potable et Industrielle»

- HERGNIES (Nord)
- VIEUX-CONDE (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces Communes au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations des Comités du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. en dates des 13 novembre et 11 décembre.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du S.I.D.E.N. – S.I.A.N.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

### 3) Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'allouer les subventions suivantes :

- S.P.A. / Rouvroy :
  - o Participation annuelle :  $110 \times 0,35 \text{ €} =$  38.50 €
  - o Enlèvement d'un animal errant : 16.00 €
- Association « Les Restaurants du Cœur » : NEANT
- Association Française des Sclérosés en plaque : NEANT

### 4) Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire : Travaux de rénovation de la Mairie

Le Conseil Municipal, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Sollicite de l'Etat, pour la réalisation des travaux de rénovation de la Mairie, une subvention au titre de la Réserve Parlementaire,
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans suivant l'attribution de celle-ci,
- S'engage à prévoir au Budget Primitif la part restant à la charge de la Commune de LEMPIRE,
- S'engage à ne pas effectuer les travaux avant la réception de l'arrêté de subvention,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 5) Procédure de Péril ordinaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a expédié un courrier à Monsieur le Sous-préfet de St-Quentin, expliquant les désordres et les risques pour la sécurité, engendrés par l'absence d'entretien de l'immeuble situé au N°23 Grande Rue à Lempire.

Monsieur le sous-préfet conseille les élus à engager une procédure dite «de péril ordinaire», qui après mise en demeure aux propriétaires, les contraindra à effectuer des travaux de réfection, ou, à défaut, permettra à la commune de les faire exécuter d'office à la charge des propriétaires.

Pour cela, il convient de nommer un expert.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel à un huissier de justice.

Le Conseil Municipal, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention autorise le Maire à engager cette procédure, à faire appel à un huissier de justice, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame Françoise GOMES arrive à 20 heures 20.

## **II – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

### A – INFORMATIONS DIVERSES :

#### 1) SIAEP de la Haute Cologne

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil syndical du SIAEP de la Haute Cologne s'étant déroulé le 19 décembre 2012 à Villers Faucon.

#### 2) Trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la préparation du budget primitif 2012, le percepteur lui avait proposé d'augmenter le taux des trois taxes locales. Monsieur le Maire avait alors reçu différentes propositions de la Trésorerie de Saint-Quentin ainsi que la Trésorerie Générale de Laon. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré pour ce sujet, le comptable du trésor à St-Quentin. Compte tenu des projets d'investissement programmés en 2013, et de la bonne gestion comptable de la commune, il n'apparaît pas nécessaire et indispensable de modifier les taux pourtant inchangés depuis 2004.

Le Conseil Municipal consulte les différents calculs, et décide, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de ne pas prévoir de modification des taux.

Le budget 2013 sera donc rédigé en tenant compte des recettes ainsi prévisibles.

#### 3) Travaux de renforcement du réseau d'éclairage public et remplacement des poteaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suite donnée au projet de travaux de renforcement et de remplacement de poteaux dans la commune, sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Il rappelle qu'il avait demandé à l'organisme de chiffrer la dissimulation des réseaux, afin de réfléchir à l'opportunité de cette opération, compte-tenu de ces travaux conséquents.

Malgré la participation financière de la Fédération, les montants à engager apparaissent très importants.

Monsieur le Maire propose de se renseigner sur la sollicitation d'autres subventions éventuelles, avant de prendre une décision commune.

#### 4) Blason de la Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, par mail, différentes propositions de blasons pour la Commune de Lempire réalisées par un passionné. Les différentes propositions sont mises à disposition de l'assemblée.

Pour raisons professionnelles, Monsieur David KAUFMANN quitte la séance à 20 heures 40.

#### B – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur Xavier BERTRAND, Député de la seconde circonscription du département de l'Aisne, a envoyé ses excuses pour la cérémonie des vœux 2013 ainsi que ses remerciements pour l'envoi de la gazette.
- 2) Madame Pascale GRUNY, Député suppléant de la seconde circonscription du département de l'Aisne, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette.
- 3) NOREADE Picardie a invité les élus concernés par la station d'épuration de Le Ronssoy, à une réunion d'information sur l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics et privés. Il convient de signer une charte, conformément aux mesures compensatoires inscrites dans l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à la déclaration de la station d'épuration. Il convient d'aboutir à la suppression d'utilisation des produits phytosanitaires. Un diagnostic sera effectué par la FREDON Picardie.

#### C – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 12/12/2012 : 18 heures 30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 19/12/2012 : 10 heures 00, Réunion du S.I.A.E.P. de la haute Cologne, à VILLERS-FAUCON, Pierre WARGNIER ;
- 20/12/2012 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/12/2012 : 16 heures 30, Noël des enfants, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, David KAUFMANN et Thierry CORNAILLE ;
- 03/01/2013 : 19 heures 30, Vœux à Gricourt, Thierry CORNAILLE ;

- 04/01/2013 : 09 heures 00, Entretien d'embauche pour poste de coordinatrice enfance-jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/01/2013 : 19 heures 15, Réunion de la commission de révision des listes électorales, à Lempire, Frédéric CORNAILLE et Thierry CORNAILLE ;
- 11/01/2013 : 09 heures 30, Rendez-vous avec l'entreprise S.I.C.A. pour vérification annuelle des extincteurs, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 11/01/2013 : 19 heures 30, vœux à Francilly-Selency, Thierry CORNAILLE ;
- 13/01/2013 : 18 heures 00, vœux à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 25/01/2013 : 18 heures 30, vœux de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 31/01/2013 : 10 heures 00, Réunion avec NOREADE et l'Agence de l'Eau, à Le Ronssoy, Jean-Paul BILOE ;
- 01/02/2013 : 09 heures 30, Rendez-vous avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour les travaux sur le réseau électrique, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt-cinq minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,**

**10 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize et le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

*Etaient présents* : Mesdames Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Françoise GOMES (arrivée à 20h10) et Nadine GUIDE ; Messieurs Jean-Paul BILOE, David KAUFMANN, Pierre WARGNIER, Frédéric CORNAILLE et Thierry CORNAILLE, Maire.

*Absent* : Monsieur André CAVROT.

Monsieur Frédéric CORNAILLE est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du six février deux mil treize, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

### **I – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2012**

Par huit voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2012 dressé par Madame Pierrette MAZERY-OUK, receveur municipal et qui se présente ainsi :

|                | 1<br>RESULTAT A LA<br>CLOTURE DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT<br>2011 | 2<br>PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT<br>EXERCICE<br>2012 | 3<br>RESULTAT<br>DE<br>L'EXERCICE<br>2012 | 5<br>RESULTAT<br>DE<br>CLOTURE<br>2012 |
|----------------|--|--|---|--|
| INVESTISSEMENT | - 16 084.70  | 0.00   | 5 398.74                                  | - 10 685.96                            |
| FONCTIONNEMENT | 63 997.50  | 13 773.70  | 12 746.10                                 | 62 969.90                              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>47 912.80</b>   | <b>13 773.70</b>   | <b>18 144.84</b>                          | <b>52 283.94</b>                       |

## II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HELUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                              | Investissements            |                             | Fonctionnement             |                             | Ensemble                  |                             |
|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                                       | Dépenses<br>ou<br>Déficits | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficits | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b> |                            |                             |                            |                             |                           |                             |
| Résultats reportés.....               | 16 084.70                  |                             |                            | 50 223.80                   | 16 084.70                 | 50 223.80                   |
| Opérations de l'exercice.....         | 17 531.38                  | 22 930.12                   | 50 320.45                  | 63 066.55                   | 67 851.83                 | 85 996.67                   |
| <b>TOTAUX.....</b>                    | <b>33 616.08</b>           | <b>22 930.12</b>            | <b>50 320.45</b>           | <b>113 290.35</b>           | <b>83 936.53</b>          | <b>136 220.47</b>           |
| Résultats de clôture.....             | 10 685.96                  |                             |                            | 62 969.90                   |                           | 52 283.94                   |
| Restes à réaliser.....                |                            | 3 527.00                    |                            |                             |                           | 3 527.00                    |
| <b>TOTAUX CLMULES.....</b>            | <b>10 685.96</b>           | <b>3 527.00</b>             |                            | <b>62 969.90</b>            |                           | <b>55 810.94</b>            |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS...</b>        | <b>7 158.96</b>            |                             |                            | <b>62 969.90</b>            |                           | <b>55 810.94</b>            |

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## III – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2013

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter et maintenir les taux suivants :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| - TAXE D'HABITATION            | 10,46 % |
| - TAXE SUR LE FONCIER BATI     | 11,00 % |
| - TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 24.84 % |

#### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 62 969.90 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

*A – Résultat de l'exercice*

Précédé du signe – (excédent) ou – (déficit) + 12 746.10 €

*B – Résultats antérieurs reportés*

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe – (excédent) ou – (déficit) + 50 223.80 €

*C – Résultat à affecter*

A – B (hors restes à réaliser) – 62 969.90 €

*D – Solde d'exécution d'investissement*

D 001 (besoin de financement) - 10 685.96 €

*E – Solde des restes à réaliser d'investissement*

Excédent de financement + 3 527.00 €

F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)

- 7 158.96 €

AFFECTATION (= C) (G + H)

- 62 969.90 €

1) Affectation en réserve R1068 en investissement (G) (=F)

+ 7 158.96 €

2) H Report en fonctionnement R002

+ 55 810.94 €

Madame Françoise GOMES arrive à 20 heures 10.

#### **V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2013 au Conseil Municipal.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 116 656.00 € et 60 488.00 € pour la section investissement.

Les opérations suivantes ont été ouvertes, à la section investissement : Achat de guirlandes de Noël. Réfection de la toiture des sanitaires du logement, création d'une carte communale et rénovation de la Mairie.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2013 tel que présenté.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

### A – COURRIERS DIVERS

- 1) Madame Yvonne HELUIN, première adjointe, a envoyé ses remerciements pour les marques de sympathie exprimées par la municipalité de Lempire lors du décès de Monsieur Julien HELUIN.
- 2) Madame Lydie PUCHE, a envoyé ses remerciements pour les marques de sympathie exprimées par la municipalité de Lempire lors de la naissance de son petit fils, Matthieu.
- 3) Monsieur Raymond FROMENT, Conseiller Général de Le Catelet, a envoyé en date du 22 mars 2013, le nom de l'entreprise retenue pour la construction de la station d'épuration de Le Ronssoy ainsi que l'estimation des travaux.
- 4) L'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne informe, par courrier en date du 14 mars 2013, les communes des cantons de Bohain, Le Catelet, et Vermand qu'il reconduit son opération «Les Agris nettoient la nature» pour l'année 2013 et que la date est fixée au samedi 8 juin 2013. La Commune de Lempire s'est inscrite à l'opération.
- 5) Monsieur Thierry LEFEVRE, Président de Valor'Aisne, a transmis, par courrier en date du 28 février 2013, le N°10 de la lettre d'information de Valor'Aisne.
- 6) Le S.I.V.O.M. de Le Catelet, en envoyé le rapport d'activité 2012.

### B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 08/02/2013 : 15 heures 00, A. G. de l'association A.C.P.G.C.A.T.M. de Le Ronssoy/Lempire, à Lempire : Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- 08/02/2013 : 18 heures 00, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 20/02/2013 : 17 heures 30, Présentation dans le cadre du S.C.O.T., du volet services à la population à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/02/2013 : 14 heures 00, Réunion des vice-présidents à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/02/2013 : 19 heures 00, Réunion sur l'organisation du Téléthon, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 27/02/2013 : 19 heures 00, Réunion de la commission électorale à Lempire, Frédéric CORNAILLE, Thierry CORNAILLE ;
- 28/02/2013 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 01/03/2013 : 10 heures 00, Rencontre des stagiaires à la formation B.A.F.A., à Joncourt, Thierry CORNAILLE ;

- 01/03/2013 : 17 heures 30, Réunion de présentation par le Sous-préfet et le Directeur de l'Éducation Nationale, de la modification des rythmes scolaires, à St-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 07/03/2013 : 17 heures 30, Réunion du Conseil d'exploitation de l'office du tourisme du Vermandois à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 07/03/2013 : 18 heures 30, Réunion de la commission de l'office du tourisme du Vermandois à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 18/03/2013 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/03/2013 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/03/2013 : 10 heures 00, Réunion pour l'établissement de la carte communale de Lempire, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- 25/03/2013 : 18 heures 30, Réunion de la commission Enfance Jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- - 28/03/2013 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 29/03/2013 : 09 heures 00, Rendez-vous à la Mairie de Vermand, pour l'étude de l'implantation d'un multi-accueil dans cette commune, Thierry CORNAILLE ;
- 29/03/2013 : 16 heures 15, Rendez-vous à la perception, à St-Quentin, pour la préparation du budget 2013, Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2013 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2013 : 20 heures 00, Réunion au S.I.V.O.M. de Le Catelet, Yvonne HELUIN ;
- 05/04/2013 : 09 heures 30, Réunion pour l'établissement de la carte communale de Lempire, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- 09/04/2013 : 14 heures 30, Visite du service des Archives Départementales de Laon à la Mairie de Lempire, pour un contrôle, Yvonne HELUIN ;
- 09/04/2013 : 18 heures 00, Réunion sur la mutualisation des services à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,**

*12 JUIN 2013*

L'an deux mil treize et le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

*Etaient présents* : Mesdames Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Françoise GOMES (arrivée à 20h20) et Nadine GUIDE ; Messieurs Jean-Paul BILOE, David KAUFMANN, et Thierry CORNAILLE, Maire.

*Absents Excusés* : Monsieur André CAVROT, Pierre WARGNIER et Frédéric CORNAILLE

*Procuration* : Monsieur André CAVROT à Monsieur Thierry CORNAILLE.  
Monsieur Pierre WARGNIER à Monsieur Jean-Paul BILOE  
Monsieur Frédéric CORNAILLE à Monsieur David KAUFMANN

Madame Nadine GUIDE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du dix avril deux mil treize, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## I - CONSERVATION DES ARCHIVES EN MAIRIE

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal, des interventions réalisées récemment, concernant les archives, et ce, suite à un premier contrôle des services des Archives Départementales en octobre 2010.

- A savoir :
- Convention signée avec le Centre de Gestion de l'Aisne, afin de faire intervenir une archiviste pour le classement, le tri, le récolement des archives communales.
  - Intervention d'une professionnelle, afin de relier l'ensemble des registres d'état civil.
  - Conservation des archives dans une armoire du secrétariat.

Un nouveau contrôle du service des Archives Départementales a eu lieu en Avril 2012. Les agents, censés intervenir pour reprendre une partie de nos archives, ont, au contraire, et compte-tenu des travaux réalisés, autorisé le Maire à conserver les documents, à condition de transmettre une délibération le confirmant.

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal décide de conserver en Mairie, l'état civil de plus de 150 ans, les documents cadastraux de plus de 30 ans, et les autres archives de plus de 100 ans.

## **II – NOUVELLES MODALITES DE COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de se prononcer sur la future composition du Conseil Communautaire du Vermandois, actuellement composé de 88 membres.

A défaut d'accord local ou en l'absence de délibération, le nombre et la répartition des sièges seront établis en application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base du tableau figurant au CGCT.

Lors de sa réunion du 11 avril dernier le Conseil Communautaire a décidé de ne pas modifier la représentation des communes en 2014, rappelant que lors de la création de la Communauté, les communes adhérentes ont déterminé le nombre de délégués sans jamais remettre en cause par la suite le mode de répartition choisi.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide, par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, de garder le Conseil Communautaire dans sa forme actuelle.

## **III – ADHESION AU SERVICE PLURIANNUEL « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE » DE LA F.D.E**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le service pluriannuel de « Conseil en Energie Partagé » (C.E.P) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E). Ce service permet à la commune de bénéficier de la compétence d'énergéticiens, partagés à l'échelle intercommunale, et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie, en particulier dans le bâtiment et l'éclairage public, en adhérant à la compétence optionnelle « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Il informe les membres du Conseil Municipal que pour adhérer à ce service pluriannuel de CEP, la FDE demande actuellement une contribution de 0,5 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, de n'adhérer ni au service pluriannuel, ni à la compétence optionnelle.

#### **IV – ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir l'organisation d'un repas sous forme de plateau-repas ;
- De facturer le repas aux personnes extérieures de Lempire aux tarifs suivants : dix euros pour les adultes et cinq euros pour les enfants (jusque 12 ans) ; Le repas reste gratuit pour les lempirois et lempiroises ;
- De laisser l'association «Société de chasse» organiser une buvette ;
- De louer des jeux picards ;
- D'offrir la «traditionnelle» brioche du 14 juillet aux Lempirois et/ou Lempiroises, avec une distribution prévue le samedi 13 juillet ;
- D'offrir des friandises aux enfants de moins de 14 ans, remise prévue le mercredi 10 juillet.

Madame Françoise GOMES arrive à 20 heures 20.

#### **V – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE**

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente les différents devis reçus au Conseil Municipal, 3 devis par type d'activité.

Par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- S.A.R.L LEPLOMB pour un montant de 11 132,22 € TTC pour les travaux de peinture et finition
- BAZIN BATIMENT pour un montant de 6 133,81 € TTC pour les travaux de gros œuvre
- S.A.A.R.T pour un montant de 16 000,09 € TTC pour les travaux de sablage aérogommage
- Et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

#### **VI – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions qu'il a reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix voix contre, zéro voix pour et zéro abstention, décide de ne pas allouer de subvention à la Brigade de Gendarmerie de Le Catelet pour le fleurissement du casernement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'octroyer la subvention suivante :

- «Club de Gymnastique de Le Catelet » : 50.00 €

Pour raisons professionnelles, Monsieur David KAUFMANN quitte la séance à 20 heures 50.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – COURRIERS DIVERS**

- 1) La Communauté de Communes du Pays du Vermandois a envoyé un courrier pour la proposition d'un nouveau service aux communes. En effet, une balayeuse est en cours d'achat, et ses services sont proposés au coût de 80 € de l'heure. Le traitement des déchets étant quant à lui pris en charge par la CCPV. Le Conseil Municipal donne son accord pour la transmission des longueurs de voirie à traiter, afin d'obtenir un devis quantitatif.
- 2) Le SIAEP de la Haute Cologne a envoyé le compte-rendu de la réunion syndicale du 02/05/2013. Y est joint un dossier photographique des travaux réalisés sur la « Boule bleue » à Roisel.
- 3) Monsieur Xavier BERTRAND, Député de l'Aisne, a envoyé le compte-rendu de la réunion du 26/04/2013, qui a eu lieu à Rouvroy, sur les thèmes de la sécurité, la santé, la simplification administrative, l'ADSL, l'emploi, et à laquelle M. Thierry Cornaille, Maire a assisté.

### **B – PARTICIPATION AUX REUNIONS**

- 11/04/2013 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 12/04/2013 : 9 heures 30, Rendez-vous avec Mme LEAUTE de l'association FREDON Picardie, pour un contrôle des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires dans la commune, à Lempire : Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- 12/04/2013 : 14 heures 00, Rendez-vous avec Mme DEROBERT de la société WPD éoliennes, pour la présentation du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Le Ronssoy, et étude d'implantation sur la commune de Lempire, à Lempire : Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- 22/04/2013 : 20 heures 00, Réunion pour la mise en place d'actions pour le Téléthon à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 26/04/2013 : 19 heures 00, Réunion sur le thème de la sécurité, la santé, la simplification administrative à Rouvroy, Thierry CORNAILLE ;
- 17/05/2013 : 9 heures 30, Réunion pour l'établissement de la carte communale de Lempire, en présence des personnes et administrations associées, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- 18/05/2013 : 11 heures 30, Cérémonie de remise de l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur à Mme Pascale GRUNY, à St-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 22/05/2013 : 19 heures 00, Réunion du comité de rédaction de La Gazette de Lempire, à Lempire, Lydie PUCHE, Yvonne HELUIN, Thierry CORNAILLE ;
- 23/05/2013 : 17 heures 30, Remise de la médaille du Mérite Agricole à M. Marcel LECLERE, Président de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/05/2013 : 18 heures 00, Fête anniversaire des vingt ans de La Grenouillère, halte-garderie à Bohain, Thierry CORNAILLE ;

- 25/05/2013 : 18 heures 00, Cérémonie de la Fête des Mères à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Jean-Paul BILOE, David KAUFMANN, Thierry CORNAILLE ;
- 26/05/2013 : 15 heures 00, Cérémonie du Mémorial Day à Bony, puis à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 01/06/2013 : 16 heures 00, Cérémonie de remise de l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. Raymond FROMENT, à Lehaucourt, Thierry CORNAILLE ;
- 04/06/2013 : 18 heures 30, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 08/06/2013 : 09 heures 00, Participation à l'Opération Nettoyons la Nature, organisée par les agriculteurs et la CCPV, à Lempire, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;

*B – PARTICIPATION AUX TRAVAUX*

- Courant Avril et Mai 2013, déplacement et préparation des jardinières de la commune, plantation des nouveaux plants pour le fleurissement, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,**

# Informations municipales

## Concours des maisons fleuries

Le concours est de nouveau organisé en 2013.

2 catégories sont maintenues : balcons, parterres ; et balcons jardins.

Chaque catégorie est dotée des prix suivants :

1<sup>er</sup> prix : 40 euros

2<sup>ème</sup> prix : 30 euros

3<sup>ème</sup> prix : 20 euros

4<sup>ème</sup> prix : 15 euros

5<sup>ème</sup> prix : 10 euros

Des fleurs seront offertes aux gagnants des 2 années précédentes. Les prix seront remis aux seules personnes présentes lors de la cérémonie des vœux.

Le jury, compte tenu des conditions climatiques du printemps, fera sûrement sa notation courant du mois d'août.

## Fleurissement 2013 du village

Vous avez pu vous rendre compte que les jardinières, qui, jusqu'à présent étaient disposées sur les bouches d'égouts, ont été rassemblées en quelques points seulement.

Des raisons à cela :

- Faciliter l'entretien
- Et surtout, nous mettre en conformité avec le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

Cela n'empêche pas les vols habituels de plantations que nous avons constatés dès leur mise en place. Quel plaisir peut-on tirer à fleurir chez soi, avec des fleurs volées ? Nous supposons que ce sont des personnes étrangères à notre commune.

## Fermeture secrétariat

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 29/07/2013 au 20/08/2013 inclus.

## Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

Le ramassage des OM du Jeudi 15 août sera reporté au Vendredi 16 août.

Le ramassage des sacs de tri du Lundi 11 Novembre est annulé et non remplacé.

## INTERNET

Un poste informatique est à la disposition des administrés, pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie. L'accès est totalement gratuit

## MOUVEMENT DE LA POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne ARRIVANT ou QUITTANT la commune, doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont indispensables pour mettre à jour la liste électorale, le listing pour la redevance des ordures ménagères, le Noël des enfants...

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements administratifs, ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotation accordées par l'état. Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie, munis du livret de famille.

## Demandes de subventions 2013

2 dossiers de subventions ont été déposés, concernant les travaux de rénovation de la Mairie.

Sur un montant HT de 27.814,48 €, 30%, soit 8.344 € sont accordés au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), attribués par l'Etat, et 10,786%, soit 3.000 € sont accordés au titre de la Réserve Parlementaire, attribués par notre député Xavier Bertrand.

Ces travaux qui débiteront cet été consistent en l'aérogommage de l'ensemble du bâtiment extérieur, avec reprise des soubassements enduits, et les peintures intérieures de l'escalier, de l'entrée et de la salle d'attente.

# Informations diverses

## DEMANDE DE PASSEPORT SE MUNIR DE :

- \*Extrait d'acte de naissance avec filiation
- \*Pièce justificative du domicile
- \*Déclaration de perte ou de vol
- \*Livret de famille
- \*Carte Nationale d'Identité
- \*2 photos d'identité
- \*1 timbre fiscal à 88 euros pour un adulte, 44 euros pour un mineur entre 15 et 18 ans, 19 euros pour les moins de 15 ans.
- \*1 justificatif de la nationalité française (Carte d'Identité, extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité française.
- \*1 extrait du jugement de divorce si les parents sont divorcés
- \*L'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement
- \*Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs.

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE SE MUNIR DE :

- \*1 extrait d'acte de naissance avec filiation (à demander à la mairie de naissance)
- \*Livret de famille
- \*2 photos d'identité
- \*Autorisation des parents pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé)
- \* Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés
- \* Déclaration de perte ou de vol éventuellement
- \*Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française
- \*L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si vous ne l'avez plus, 1 timbre fiscal à 25 euros.**

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

**CETTE FORMALITE EST OBLIGATOIRE**

Il est rappelé que le recensement militaire concerne les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée comme les années antérieures du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre inclus.  
Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, présentez-vous en Mairie, muni d'une pièce d'identité.

## SORTIES DU TERRITOIRE

Les autorisations de sortie du territoire sont supprimées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Un mineur pourra franchir les frontières muni de son passeport ou de sa carte d'identité en cours de validité

## OUVERTURE DE LA MAIRIE NOUVEAUX HORAIRES

Le secrétariat est désormais ouvert au public :  
**Les mercredis de 14h30 à 19h00**  
**Les vendredis de 8h00 à 11h00**

Une permanence est tenue par la première adjointe ou le deuxième adjoint :  
**chaque Mercredi de 17h30 à 19h00**

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un recensement de la population aura à nouveau lieu pour la commune de Lempire en Janvier et Février 2014.  
Melle Kathy MACAIGNE, secrétaire de Mairie, est désignée comme agent recenseur.

# ***VIE AU VILLAGE***



**Noël 2012. Premier colis pour Guylaine.**



**Noël 2012. Premier colis également pour Patricia.**

# *VIE AU VILLAGE*



**Noël des enfants 2012. Goûter composé de gaufres préparées par Lydie et Yvonne.**



**Noël des enfants 2012. 1<sup>ère</sup> participation pour Angéline.**

# *VIE AU VILLAGE*



**Noël des enfants 2012. Clara n'est-elle pas heureuse ?**



**Noël des enfants 2012. Et Chloé semble l'être aussi.**

# *VIE AU VILLAGE*



**Noël des enfants 2012. Traditionnelle photo de groupe.**

**11 enfants invités, 11 enfants présents au goûter de Noël organisé à leur intention. C'est une grande satisfaction pour les organisateurs que sont quelques membres du conseil Municipal de Lempire.**

**La fin de cet après-midi du 22 décembre s'est vite passée pour l'ensemble des participants, dont de nombreux parents.**

**Lydie Puche et Yvonne Heluin s'étaient chargées de préparer la pâte, et confectionner des gaufres. Cette formule a bien plu aux jeunes, d'autant qu'ils pouvaient choisir de garnir leurs gaufres de sucre, de confiture ou de Nutella.**

**Ensuite, chacun a été appelé afin de recevoir le cadeau choisi en fonction de son âge. Les plus grands recevant quant à eux, un bon d'achat.**

**Je pense que nous pouvons dès à présent prévoir le Noël 2013 sous la même formule, au vu de la satisfaction des intéressés.**

**Il est remarquable de constater que les filles sont bien représentées dans cette tranche d'âge, dans notre commune de Lempire.**

**Monsieur le Conseiller Général,  
Monsieur le Président du Sivom,  
Madame et Monsieur les Maires honoraires,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
Monsieur le Chef du centre de secours,  
Mesdames et Messieurs les Présidents ou représentants des associations,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,**

**Je dois vous présenter les excuses de :  
M. Xavier Bertrand, Député de l'Aisne,  
M. Jacques Destouches, Sous-préfet de St-Quentin,  
Mme Pascale Gruny, Député Suppléant,**

**Je ne peux commencer cette cérémonie, sans avoir une pensée émue pour Anne-Marie ROBIC. 6 fois consécutives, elle a été élue au conseil municipal, où elle a occupé des postes de conseillère, puis d'adjointe avec 3 maires successifs. Pendant 31 ans elle s'est investie pour sa commune. Une fois de plus, je lui dis merci.**

**Quel est le mot le plus entendu ces derniers temps ?**

**Sans aucun doute : CRISE**

**Cette crise qui a débuté en 2008 n'en finit pas de finir. Depuis, chaque année nous avons l'espoir de la voir s'éteindre. Il n'en est rien, et 2013 s'annonce une fois de plus, comme une année très difficile.**

**Notre nouveau Président se donne comme objectif prioritaire de faire infléchir le chômage. C'est normal. Je lui transmets tous mes vœux de réussite, mais la tâche est colossale. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on nous informe d'une délocalisation, d'une fermeture, d'une procédure judiciaire, d'un rachat d'entreprise, qui entraînent systématiquement de nombreux licenciements.**

**Nous en avons malheureusement eu l'exemple dans la commune voisine, il y a quelques temps. Les entreprises souffrent de carnets de commande faibles, parce que les français souffrent d'un pouvoir d'achat faible et toujours rogné ça et là.**

**Et regardons la réalité en face, ce n'est pas cette année que cette tendance s'inversera.**

**Pour sa part, le gouvernement doit faire des économies. Une partie de ces économies sera faite au détriment des collectivités locales. Ainsi les dotations sont bloquées, en euros constants, pour 3 ans, ce qui implique une baisse de ces dotations si l'on prend en compte l'inflation.**

**C'est bien dommage, car les communes représentent un moteur économique non négligeable pour les entreprises et contribuent au maintien de l'emploi en France.**

**J'en veux pour preuve, à notre niveau, les programmes que nous avons conduits depuis 2008, date de l'élection de l'équipe municipale actuelle :**

**2008 :**

- **Travaux d'isolation et de rénovation du chauffage de la salle du conseil municipal**
- **Réfection de l'enduit gravillonné de la Rue d'En Haut**
- **Fourniture et pose d'un portillon au pied de l'escalier de la mairie**

**2009 :**

- **Electrification de l'atelier municipal**
- **Pose d'un délesteur électrique, salle de la mairie**

## **2010 :**

- **Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir**
- **Isolation, rénovation électrique et installation d'un chauffage électrique dans le logement communal**

## **2011 :**

- **Achat d'un tracteur de collectivité et de ses divers équipements**

## **2012 :**

- **Achat de guirlandes et motifs électriques**
- **Remplacement des menuiseries du local communal**
- **Achat d'une débroussailleuse**
- **Achat et pose de potelets de protection autour des plateaux ralentisseurs**
- **Achat de nouvelles jardinières**
- **Début de l'étude de notre carte communale**
- **Erection d'un monument aux morts**

**Pour la quasi-totalité de ces achats ou travaux, nous avons fait travailler des entreprises proches voire locales, et nous y mettons un point d'honneur.**

**Je reviens sur l'édification de notre monument aux morts. Ce n'est pas, et de loin, la dépense la plus élevée que nous ayons engagée, mais c'est pour moi l'action la plus symbolique. Enfin Lempire possède un lieu de recueillement et de reconnaissance à ses enfants morts pour la France, et à tous les combattants. Permettez moi d'en être assez fier.**

**Il est toujours possible de nous reprocher de ne pas faire suffisamment. Mais les projets que nous avons menés l'ont été dans la limite de nos capacités financières. Nos finances ont toujours été saines, elles le sont encore.**

**Pour rappel et réflexion, connaissez-vous une commune d'une centaine d'habitants comme la nôtre possédant les mêmes équipements et infrastructures, les mêmes services:**

- **Des équipements de sécurisation imposant le ralentissement des véhicules dans la traversée.**
- **Tous les bâtiments rénovés, entretenus et isolés pour ceux qui sont chauffés, y compris l'église.**
- **Une salle de réception avec une cuisine équipée**
- **Un columbarium et un jardin du souvenir (obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants).**
- **Un éclairage public rénové, renforcé et fonctionnant toute la nuit. Il faudra d'ailleurs peut-être revenir sur ce dernier point.**
- **Les abords et le parking de la mairie rénovés.**
- **Un tracteur et des équipements permettant l'entretien l'été, et le salage et déneigement l'hiver.**
- **Un poste informatique, libre d'utilisation, avec accès à internet.**
- **La mise à disposition de sel de déneigement dans un bac public.**
- **Une distribution de friandises aux enfants, de brioches aux familles, l'organisation d'un repas offert aux habitants au 14 juillet.**
- **L'organisation d'un goûter avec distribution de cadeaux aux enfants à Noël.**
- **La distribution de colis conséquents aux personnes âgées à partir de 60 ans.**
- **La rédaction d'un bulletin d'information semestriel d'une certaine qualité.**
- **Et plus simplement le plaisir de vivre dans un village propre et entretenu.**

**Je pense que nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire pour satisfaire la population Lempiroise, surtout si l'on ajoute que les taux d'imposition n'ont pas évolués depuis 2004. J'ai la satisfaction d'un travail bien accompli. J'espère simplement que la population est du même avis.**

**Avec 2013, nous entamons la dernière année pleine de ce mandat. Bien entendu, nous avons prévu un programme d'actions et de travaux :**

- **D'abord, la toiture et l'isolation des sanitaires du logement, qui n'ont pas été réalisés l'année dernière pour indisponibilité de l'entreprise. Travaux subventionnés à 50% par le CDDL du Conseil Général.**
- **Notre plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) a été réalisé par un cabinet d'étude, financé par la communauté de communes. Nous ferons en sorte d'améliorer cette accessibilité en réalisant les préconisations les moins coûteuses pour l'instant.**
- **Nous sommes engagés pour la réalisation de notre carte communale, avec un coût réduit, là encore, grâce à un appel d'offre groupant plusieurs communes, lancé par la CCPV. Nous attendons l'arrêté de subvention, qui, je l'espère, s'élèvera à 50%.**
- **Il est envisagé la rénovation de la mairie : Peinture et revêtements muraux de l'entrée, de l'escalier, et de la pièce d'attente, réfection des soubassements enduits et sablage des façades extérieures. Ces travaux seront engagés dès que nous aurons l'accord de la subvention demandée dans le cadre de la réserve parlementaire à M. Xavier Bertrand, notre député.**

**Concernant nos taxes locales, je le disais tout à l'heure, elles n'ont pas évoluées depuis 2004. Personne ne s'en est plaint. Notre trésorier percepteur, qui a aussi une fonction de conseiller, m'incite à la faire évoluer, afin de maintenir une capacité d'autofinancement, compte tenu du contexte actuel, et compte tenu également des taux particulièrement bas dans notre commune. Je vais le rencontrer et je présenterai une proposition au conseil municipal qui décidera.**

**Un petit mot sur l'assainissement, et c'est un rituel annuel.**

**Noréade, je vous le rappelle, nous avait promis les raccordements pour 2007, suite à notre adhésion à ce syndicat en 2001. Où en sommes nous aujourd'hui ? Et bien en principe, la station d'épuration de Le Ronsoy, sur laquelle nos réseaux seront raccordés, devrait être construite à compter de cette année, pour être fonctionnelle en 2014. Ensuite viendra le temps de la construction des réseaux. Je compte sur Noréade pour respecter une priorité en rapport aux dates d'adhésion.**

**2013 verra aussi le test grandeur nature de la redevance incitative, proposée par la CCPV, qui a la compétence de la collecte des ordures ménagères. Pas de panique. Des ambassadeurs du tri viendront tout vous expliquer à la remise des bacs à puce, dont chaque habitation sera dotée, selon la composition de la famille. Nous aurons tout le second semestre pour nous habituer à cette nouvelle méthode de facturation. Sachez simplement que plus vous trierez, et moins souvent vous sortirez votre bac pour enlèvement, une fois plein, plus vous aurez de chance de ne pas voir s'envoler le montant de votre redevance.**

**Avant de clore mes propos, je voudrais profiter de cette occasion pour transmettre un message sur la sécurité de vos biens. Devant la recrudescence des cambriolages dans notre secteur, je voudrais rappeler à la population de ne pas tenter le diable par des portes laissées ouvertes, des objets de valeur visibles dans les véhicules. Equipez-vous d'une alarme anti-intrusion si vous le pouvez, et surtout, appelez le 17 dès que vous avez des soupçons sur des personnes ou des véhicules dont vous prendrez soin de noter les numéros d'immatriculation.. ce serait rendre service à la gendarmerie lors de recherches éventuelles.**

**J'ai coutume de terminer mon discours par des remerciements. Je ne vais pas en changer, et je vais donc associer à notre bon fonctionnement : le personnel communal, les partenaires élus et les financeurs, les services de la gendarmerie et des pompiers, la presse.**

**Bien entendu mon conseil municipal, à qui je dis courage, c'est la dernière année de notre mandat. Faites-en sorte que le quorum soit atteint à chaque réunion.**

**Parmi eux, je voudrais remercier particulièrement mes 2 adjoints, qui chacun dans leurs domaines de prédilection, me suppléent, me remplacent, me conseillent, m'aident dans la gestion et le fonctionnement de notre village. C'était en 2008 une promesse de soutien à ma candidature. Je peux dire aujourd'hui, qu'ici, les promesses sont tenues.**

**Un merci particulier à Sylviane, mon épouse. Etre conjoint d'un maire, c'est voir sacrifier une grande partie de sa vie familiale. J'en suis bien conscient.**

**« La droite a gagné les élections,  
La gauche a gagné les élections,  
Quand est-ce que ce sera la France qui gagnera les élections ? »**

**C'est cette citation de Coluche que j'ai inscrite sur mes cartes de vœux. Non pas pour faire de la politique, mais simplement comme une réflexion civique.**

**Il est urgent pour la démocratie de réussir à faire se déplacer vers les urnes une vraie majorité d'électeurs.**

**C'est effectivement la France qui gagnera alors.**

**Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2013.**

**Une bonne santé, et la réussite de tous vos projets.**

**Thierry Cornaille**

# *VIE AU VILLAGE*



**13 janvier 2013. Cérémonie des vœux du Maire. Les uniformes présents.**



**13 janvier 2013. Une partie des présents, attentifs au discours.**

# *VIE AU VILLAGE*



**Vœux du Maire.**



**13 janvier 2013. Une autre partie des présents.**

# *VIE AU VILLAGE*



**Cérémonie des vœux du Maire 2013.**



**Thierry Cornaille, Maire, reçoit des mains de Raymond Froment, la médaille de bronze du Conseil Général. Inattendu, et très émouvant. Merci à notre Conseiller Général.**

# *VIE AU VILLAGE*



**8 février 2013. Assemblée générale de l'association des ACPGCATM.**



**8 février 2013. Association regroupant des adhérents de Le Ronssoy et Lempire.**

# VIE AU VILLAGE



8 février 2013. Les membres du bureau, et le Maire.



8 février 2013. Dépôt de gerbe au monument, à l'issue de cette assemblée générale.

# *VIE AU VILLAGE*



**12 mars 2013. Encore un épisode neigeux exceptionnel.**



**12 mars 2013. L'entrée du Chemin Blanc. La congère dépasse le panneau.**

# *VIE AU VILLAGE*



**12 mars 2013. L'entrée du village côté Le Ronsoy.**



**Le lendemain. L'entrée du village côté Vendhuile.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Pâques. La recherche des chocolats dans le jardin du Maire.**



**Pâques 2013. Quelques malades ont été excusés, mais les présents vont partager.**

# VIE AU VILLAGE



15 mai 2013. Réunion avec les personnes associées sur la carte communale.

L'an dernier, le conseil municipal de Lempire, avait délibéré afin de mettre en place une carte communale pour le village. La commune ne possède actuellement aucun document d'urbanisme, et il semble indispensable de pouvoir projeter dès aujourd'hui l'avenir de l'habitat, de la densité des constructions, de l'utilisation des « dents creuses », de la préservation des espaces agricoles. Ce projet tient compte de l'existence des réseaux électriques et téléphoniques, des voiries, du zonage de l'assainissement, des moyens de secours, des poteaux d'incendie. Après 3 réunions avec le cabinet d'études Géogram, (retenu après un appel d'offres commun à plusieurs communes, lancé par la communauté de communes) avec le maire et ses adjoints, le dossier a été présenté aux « personnes associées » que sont tous les services administratifs du département voire de la région.

Certains ont rendu un avis par écrit, d'autres s'étaient excusés, quelques uns étaient présents à cette réunion en Mairie.

Ont ainsi participé, la Direction Départementale des Territoires, la Communauté de Communes du Vermandois, Noréade, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la commune de Le Ronssoy.

Notre projet est aujourd'hui déposé auprès de la chambre d'agriculture, et de la commission départementale de consommation des espaces agricoles de la DDT pour avis. Ensuite, il sera proposé à la population lors d'une enquête publique, où chacun pourra le consulter et émettre ses avis éventuels au commissaire enquêteur qui sera nommé. Ne vous privez pas de cette information.

## Discours Fête des Mères 2013 Lempire le 25/05/2013

Bien chères mamans

Nous ne sommes ni les seuls, ni les premiers à organiser une cérémonie pour la Fête des Mères. Les Grecs et les Romains avaient déjà instauré une journée consacrée aux mamans. Ils fêtaient à cette époque les divinités mères des Dieux.

En France, c'est en 1806 que Napoléon eut l'idée d'une fête officielle afin d'honorer les mères de familles nombreuses.

C'est le 20 avril 1926 qu'une « journée des mères », nationale, fut organisée, s'adressant toujours aux mères des familles nombreuses, mais avec remise de médailles de la famille française.

Enfin, c'est en 1941, que le Maréchal Pétain, sous le gouvernement de Vichy, a institué cette fête, afin d'honorer toutes les mamans. Il s'agissait, à l'époque, de repeupler la France. Mais l'idée était aussi de rendre cette fête familiale, et d'en laisser l'initiative aux enfants, via le système scolaire.

Quelle maman n'a pas connu, ou ne connaît pas les poésies récitées par cœur par leur enfant, et les cadeaux « travaux manuels » confectionnés à l'école avec amour et perfection.

La Fête des Mères est toujours un moment agréable, convivial, chaleureux. La mise à l'honneur des mamans, c'est en même temps l'occasion d'un rapprochement familial, avec toutes les valeurs qui y sont rattachées.

La famille est bien la structure de base de notre société. C'est le lieu où l'on retrouve l'amour, le respect, l'attention, l'éducation, le bonheur. C'est le lieu où sont construites toutes les valeurs de l'individu « enfant ». Et dans cette structure, pas besoin d'élection ou de nomination, chacun sait que Maman détient le rôle primordial et essentiel.

Et un peu comme un témoignage de ce que je viens de dire, je vais vous lire un petit poème, dont je ne connais pas l'auteur :

Telle une rose mystérieuse, tu illumines mon cœur,  
Une lumière vive me guide vers le bonheur,  
Tu apaises mes craintes, tu essuies mes pleurs,  
Tu veilles sur moi sans te soucier de l'heure,  
De toute ma vie je n'ai vu une plus belle fleur,  
Que toi, Maman, qui règne à jamais dans mon cœur.

Etre parents, ce n'est pas une obligation, ce n'est pas un hasard, c'est une décision. Cela entraîne bien des bouleversements dans la vie d'un couple, cela bouscule les priorités.

Aujourd'hui, personnellement, nous vivons l'expérience d'être des grands-parents. Franchement, ce n'est que du bonheur. Les grands-parents ici présents seront sans doute du même avis, et je souhaite le même bonheur à ceux qui le deviendront dans l'avenir.

Bonne fête et merci à toutes les mamans.

Thierry Cornaille  
Maire de Lempire

# ***VIE AU VILLAGE***



**25 mai 2013. Les mamans sont à l'honneur.**

**La municipalité a organisé pour la treizième fois la cérémonie de la Fête des Mères.**

**Comme à chaque fois, l'ensemble de la population avait reçu une invitation personnelle dans sa boîte aux lettres, l'invitant à participer à cette petite manifestation très amicale.**

**Comme à chaque fois, le Maire et ses 2 adjoints offrent une rose, sur leurs propres deniers, à chaque dame présente.**

**Après le discours de circonstance, l'ensemble des participants est invité à prendre le verre de l'amitié, accompagné de succulentes chouquettes.**

**Nous aurions aimé comptabiliser un peu plus de participant(e)s, mais nous tenons à remercier ceux qui ont pris un peu sur leur temps pour faire le déplacement et honorer l'invitation.**

# TRAVAUX



Déneigement effectué par Jean Paul, 2<sup>ème</sup> adjoint, par un temps à ne pas mettre un chien dehors. Le matériel communal donne satisfaction pour permettre un circulation locale.



Par contre, pour pouvoir sortir du village et circuler, il a fallu faire appel aux gros moyens. Encore merci à Jacky Dubray de nous avoir délivré de ces énormes congères !

# ***TRAVAUX***



**Toiture des sanitaires du logement, en tuiles très abimées, pendant la dépose.**



**Remplacée par une toiture bac-acier double peau isolante.  
Confort et économie d'énergie.**

# TRAVAUX



**Yvonne et Jean-Paul viennent de terminer le nouveau plan de fleurissement.**

**L'ensemble des jardinières préalablement réparties sur les trottoirs des voies communales et départementale, a été regroupé en plusieurs points sur ces mêmes axes de circulation.**

**Pourquoi cela ? Plusieurs raisons :**

**Tout d'abord pour faciliter les plantations, leur entretien et les arrosages. Ceux-ci étant différemment réalisés par la population selon l'emplacement de la jardinière.**

**Ensuite, comme je l'avais expliqué lors de la cérémonie des vœux, une étude sur le plan de mise en accessibilité des biens publics communaux, a été effectuée en 2012. Le rapport qui nous a été délivré, stipule quelques travaux de mise aux normes, et en évalue les coûts, mais donne aussi quelques préconisations quant à la circulation des personnes à mobilité réduite. En l'occurrence, la disposition de nos jardinières ne permettait pas un déplacement aisé pour ces personnes. Le simple déplacement sur les sites actuels choisis, avec une disposition encastrée dans les talus, permet de respecter ces normes, et se comptabilise par un coût nul pour nos finances.**

**Que Gérard, Jean-Paul et Yvonne soient remerciés de leur investissement physique lors de la manipulation de ces jardinières, pour cette mise aux normes obligatoire, en principe avant 2015.**

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laon, le 2 mai 2013

**MONSIEUR LE MAIRE**  
**MAIRIE DE LEMPIRE**  
**MAIRIE**  
  
**02420 LEMPIRE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
 CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

**AEP DE LEMPIRE**

Prélèvement : N° 00130791  
 Unité de gestion 0349 AEP DE LEMPIRE - - -  
 Installation UDI 001658 LEMPIRE  
 Point de surveillance P 0000002279 CENTRE COMMUNE  
 Localisation exacte MR KAUFMANN 32 BIS GRANDE RUE ROBINET MITIGEUR DE CU  
 Commune LEMPIRE

Prélevé le : vendredi 12 avril 2013  
 par : THIBAUT DEGUSSEAU  
 Type visite : D1

**Mesures de terrain**

**CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

|                      |      |  |  |       |
|----------------------|------|--|--|-------|
| Température de l'eau | 7 °C |  |  | 25,00 |
|----------------------|------|--|--|-------|

**RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION**

|              |              |  |  |  |
|--------------|--------------|--|--|--|
| Chlore libre | 0,23 mg/LCl2 |  |  |  |
|--------------|--------------|--|--|--|

**Analyse laboratoire**

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches - Pôle du Griffon - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 Barenton Bugny  
 Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00131940 Référence laboratoire : H\_CS13.1086.19

|   | Résultats    | Limites de qualité |            | Références de qualité |            |
|---|--------------|--------------------|------------|-----------------------|------------|
|   |              | inférieure         | supérieure | inférieure            | supérieure |
| <b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b> |              |                    |            |                       |            |
| Couleur (qualitatif)                    | 0 qualit.    |                    |            |                       |            |
| Odeur (qualitatif)                      | 0 qualit.    |                    |            |                       |            |
| <b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>       |              |                    |            |                       |            |
| pH                                      | 7,15 unitépH |                    |            | 6,50                  | 9,00       |
| <b>MINERALISATION</b>                   |              |                    |            |                       |            |
| Conductivité à 25°C                     | 650 µS/cm    |                    |            | 200,00                | 1100,00    |
| <b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>  |              |                    |            |                       |            |
| Ammonium (en NH4)                       | <0,050 mg/L  |                    |            |                       | 0,10       |
| Nitrates (en NO3)                       | 36,1 mg/L    |                    | 50,00      |                       |            |
| <b>PARAMETRES INVALIDES</b>             |              |                    |            |                       |            |
| Turbidité néphélométrique NTU           | <0,30 NTU    |                    |            |                       | 2,00       |

|                                     | Résultats | Limites de qualité |            | Références de qualité |            |
|-------------------------------------|-----------|--------------------|------------|-----------------------|------------|
|                                     |           | inférieure         | supérieure | inférieure            | supérieure |
| <b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>  |           |                    |            |                       |            |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-72h  | <1 n/mL   |                    |            |                       |            |
| Bact. aér. revivifiables à 37°-24h  | <1 n/mL   |                    |            |                       |            |
| Bactéries coliformes /100ml-MS      | 0 n/100mL |                    |            |                       | 0          |
| Bact. et spores sulfito-rédu./100ml | 0 n/100mL |                    |            |                       | 0          |
| Entérocoques /100ml-MS              | 0 n/100mL |                    | 0          |                       |            |
| Escherichia coli /100ml -MF         | 0 n/100mL |                    | 0          |                       |            |

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00130791)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable. CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE. Présence de perchlorates >4 µg/l et <15 µg/l, l'eau est consommable à l'exception des nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice de la Santé Publique  
l'Ingénieur sanitaire

Cyril PISSON

La Direction de la Santé Publique  
Sous-Direction de la Sécurité Sanitaire

Affaire suivie par : Mr PISSON Cyril  
Service Santé Environnement  
Courriel : [ars-picardie-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-picardie-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 23 22 45 53  
Télécopie : 03 23 79 10 31

PJ : Questions / réponses relatif à la présence d'ions perchlorates dans l'eau destinée à la consommation humaine

Amiens, le **18 DEC. 2012**

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'une campagne nationale de recherche de polluants émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine, diligentée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), des traces de perchlorates ont été retrouvées dans certaines eaux du robinet de plusieurs régions, dont le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. L'ANSES et la Direction Générale de la Santé indiquent que, dans ce cas, la population générale peut continuer à consommer cette eau. En application du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, il est toutefois recommandé :

- de ne pas préparer de biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois, lorsque l'eau contient plus de 4 microgrammes de perchlorates par litre. Pour rappel, de manière générale, il est toujours préconisé, quelle que soit la qualité de l'eau du robinet, de privilégier l'eau en bouteille pour la préparation des biberons ;
- de ne pas consommer l'eau du robinet pour les femmes enceintes ou allaitantes, lorsque l'eau contient plus de 15 microgrammes de perchlorates par litre. Cette recommandation vise à protéger le fœtus et le nourrisson allaité.

Les perchlorates peuvent en effet perturber l'absorption de l'iode par la thyroïde, ce qui pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Cependant, aux valeurs observées actuellement, aucune étude épidémiologique ne permet d'affirmer cet effet.

**Un prélèvement a déjà été réalisé sur la ressource qui alimente en eau votre commune. Les résultats montrent que le taux d'ions perchlorates est de 12 µg/L, donc compris entre 4 et 15 µg/L et impliquent que la consommation d'eau doit être restreinte pour les nourrissons de moins de 6 mois.**

Les analyses vont être étendues à l'ensemble des captages de la région Picardie. Cette campagne de prélèvements et d'analyses est entièrement prise en charge par l'Agence Régionale de Santé.

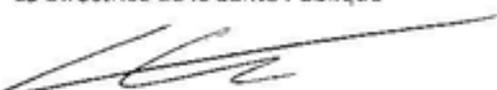
L'ARS communique régulièrement sur l'identification des zones concernées, l'extension de la campagne d'analyse à l'ensemble de la région et les mesures de précaution envisagées. Des informations sont déjà disponibles sur son site Internet. Par ailleurs, le syndicat de la Haute Colonne va également communiquer sur le sujet auprès de ses clients lors de la facturation de la consommation d'eau.

Vous pourrez alors être questionnés par vos abonnés ou vos concitoyens sur les perchlorates. Afin de vous aider à répondre au mieux aux interrogations, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, des informations complémentaires sur ce sujet.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous jugerez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
La Directrice de la Santé Publique



Linda CAMBON

## Questions / Réponses

### Perchlorates dans l'eau du robinet

#### Que sont les perchlorates ?

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc.). Les perchlorates peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau.

#### Comment les perchlorates ont-ils été mis en évidence dans l'eau du robinet ?

Les perchlorates ne sont pas recherchés en routine par les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Dès qu'elles ont eu connaissance de rejets de perchlorate d'ammonium dans l'environnement en provenance d'un industriel, les ARS d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont recherché les perchlorates dans l'eau du robinet produite à partir de captages d'eau situés en aval de ces rejets.

Les résultats d'analyses obtenus en 2011 ont conduit la Direction générale de la santé (DGS) :

- à saisir l'Anses d'une demande d'évaluation des risques sanitaires ;
- à demander au laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Anses de rechercher les perchlorates dans les échantillons d'eau à sa disposition, compte tenu de la réalisation en cours de campagnes d'envergure nationale sur d'autres paramètres émergents.

En parallèle, les producteurs et distributeurs d'eau (FP2E) ont également effectué des analyses sur plusieurs points de distribution.

La présence de perchlorates a ainsi été mise en évidence dans quelques captages d'eau situés dans le Nord Pas de Calais, dont la localisation laisse présager d'un possible lien avec

les zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. **Cette hypothèse reste cependant à confirmer.**

### **Quels sont les effets sanitaires liés à l'ingestion de perchlorates ?**

Les perchlorates ne sont classés cancérogènes ou mutagènes par aucun organisme international.

Les perchlorates interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde ; ils peuvent donc induire une diminution dans la synthèse des hormones thyroïdiennes (TSH). C'est un effet biologique.

Les études épidémiologiques ne permettent pas de conclure à un effet clinique sur l'homme aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence.

Il convient de souligner que les perchlorates ne s'accumulent pas dans l'organisme humain et que leurs effets sont réversibles.

Les fluctuations de courte durée des hormones thyroïdiennes ne sont pas un problème chez l'adulte en bonne santé.

### **Quelles sont les personnes les plus à risque ?**

Compte tenu du mécanisme d'action des perchlorates, la vulnérabilité des personnes est liée au statut en iode de la thyroïde. C'est pourquoi, les personnes les plus à risque sont les femmes enceintes (plus sujettes aux perturbations thyroïdiennes), les fœtus et les nourrissons (compte tenu de l'immaturité de leur thyroïde).

Le Plan national nutrition santé recommande à la population générale de privilégier le sel iodé et les résultats de l'enquête nationale ENNS (2006-2007) indiquent que la population générale adulte résidant en France bénéficie d'un statut nutritionnel en iode adéquat.

### **Quelles sont les recommandations du ministère chargé de la santé ?**

Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des restrictions de consommation soient prononcées :

- **(i) pour les nourrissons de moins de 6 mois au-delà de 4 µg/L de perchlorates ;**
- **(ii) pour les femmes enceintes et allaitantes (protégeant ainsi fœtus et nourrissons) au-delà de 15 µg/L.**

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Les travaux

d'expertise n'ont pas identifié d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes immunodéprimées ou ayant des troubles de la thyroïde).

**J'ai bu de l'eau du robinet pendant ma grossesse ou/et j'ai utilisé de l'eau du robinet contenant du perchlorate pour la préparation des biberons : Quels sont les risques pour la santé de mon bébé ? Dois-je consulter un médecin ? Existe-t-il un dépistage ? Un traitement ?**

L'Anses dans son avis du 20 juillet 2012 conclut qu'au vu des données disponibles à ce jour, un dépassement modéré de la valeur de 15 µg/L chez l'adulte, notamment chez la femme enceinte, et de 4 µg/L chez le nouveau-né ne semble pas associé à des effets cliniquement décelables.

Il n'y a donc pas lieu de consulter spécifiquement un médecin en dehors du suivi médical habituel dans le cadre des examens obligatoires des nourrissons et des jeunes enfants.

**Dois-je arrêter d'allaiter mon enfant ?**

Non. Il n'est pas nécessaire d'arrêter l'allaitement maternel dès lors que les recommandations de restriction sont suivies, c'est-à-dire que les femmes allaitantes qui résident dans une commune présentant un taux de perchlorates supérieur à 15 µg/l dans l'eau de réseau doivent arrêter leur consommation d'eau du robinet. Les perchlorates ne s'accumulent pas dans l'organisme, l'arrêt de la consommation d'eau du robinet permet de poursuivre sans risque l'allaitement maternel.

**Existe-t-il un traitement efficace des perchlorates pour les éliminer de l'eau du robinet ?**

Le traitement des perchlorates par des résines échangeuses d'ions ou des procédés membranaires peut être envisagé, afin de réduire leur teneur au robinet.

Les procédés de traitement sont encadrés par la réglementation pour vérifier leur innocuité et leur efficacité. Un procédé (résine échangeuse d'ions) est actuellement en cours d'évaluation par l'Anses ; un dossier de demande d'autorisation pour un procédé membranaire vient d'être déposé auprès du ministère chargé de la Santé.

## Informations de la Régie Noréade

### Nouvelle Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Jusqu'à présent, les propriétaires de logements neufs construits à proximité d'un réseau de collecte des eaux usées, et donc immédiatement raccordables, étaient soumis au paiement d'une Participation au Raccordement à l'Egout (PRE).

Cette participation constituait un droit d'accès à l'assainissement collectif, étant donné l'économie réalisée par le propriétaire qui n'avait pas à mettre en place un assainissement non collectif.

La loi de finance rectificative du 14 mars 2012 a confirmé la suppression de la PRE pour les demandes de permis de construire déposées après le 30 juin 2012 et a prévu son remplacement par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Cette nouvelle PFAC est mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans les communes gérées par la Régie Noréade pour l'assainissement collectif.

Elle est applicable et sera facturée par Noréade aux propriétaires :

- des immeubles neufs raccordables sur un réseau de collecte des eaux usées, dès leur construction ;
- des immeubles existants, au moment du raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées, qu'il s'agisse d'un réseau de collecte récent ou ancien.

La nouvelle PFAC est appelée en compensation de l'économie de première installation d'un assainissement non collectif (cas des immeubles d'habitation neufs) et, de l'économie de renouvellement ou de mise aux normes ultérieure de cet assainissement non collectif (cas des immeubles d'habitation neufs et anciens).

Les montants de PFAC votés par la Régie Noréade, pour application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sont les suivants :

⇒ Logements individuels neufs :

- De surface habitable  $\leq 170 \text{ m}^2$  : 1 350 €/logement
- De surface habitable  $> 170 \text{ m}^2$  : 2 025 €/logement

⇒ Logements collectifs neufs :

- Appartement de surface habitable  $\leq 170 \text{ m}^2$  : 675 €/appartement
- Appartement de surface habitable  $> 170 \text{ m}^2$  : 1 012,50 €/appartement

- ⇒ Logements individuels existants : 202,50 €/logement
- ⇒ Logements collectifs existants : 101,25 €/appartement
- ⇒ Extension ou aménagement de logements déjà raccordés : 270 € par fraction de 25m<sup>2</sup> de surface habitable supplémentaire

## Raccordement à l'assainissement collectif

Le raccordement des immeubles d'habitation au réseau public de collecte des eaux usées est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service de ce réseau (article L.1331-1 du Code de la Santé Publique). Ces travaux sont à la charge du propriétaire.

Au-delà de ce délai de deux ans, la taxe d'assainissement facturée (somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif) sera majorée de 100 % jusqu'à réalisation et contrôle par Noréade du raccordement de l'immeuble (article L.1331-8 du Code de la Santé Publique).

En raccordant rapidement votre logement au réseau public d'assainissement collectif :

- Vous contribuez à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources en eau.
- Vous valorisez votre patrimoine immobilier.
- Vous respectez la réglementation.
- Vous évitez le doublement de votre taxe d'assainissement.

Votre centre d'exploitation Noréade se tient à votre disposition pour tout renseignement relatif au raccordement à l'assainissement collectif et aux conditions d'application de la nouvelle PFAC pour les immeubles d'habitation.

Centre Noréade d' Essigny-le-Grand  
Rue des Artisans  
02690 ESSIGNY LE GRAND  
Tél. 03.23.04.56.00



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Préfecture  
Cabinet

LAON, le - 2 AVR. 2013

Bureau du cabinet

Le Préfet de l'Aisne

à

Affaire suivie par : D. SINET

Tél. : 03.23.21.82.12

Mél : pref-bureau-cabinet@aisne.gouv.fr

- Mesdames et Messieurs les maires des  
communes du département  
- Messieurs les présidents des communautés  
d'agglomération, Mesdames et Messieurs  
les présidents des communautés de communes  
du département  
(en communication à Madame  
et Messieurs les sous-préfets)

N° 2013-11

**OBJET : Généralisation du dispositif de pré-plainte en ligne.**

Après quatre ans d'expérimentation dans plusieurs départements, le dispositif de pré-plainte en ligne a été généralisé à l'ensemble du territoire national au début de l'année 2013. Le déploiement s'est effectué en trois phases et dans l'Aisne, le dispositif est devenu opérationnel le 4 mars dernier.

Ce dispositif est destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions. Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie. En facilitant les démarches des citoyens, il permet également de réduire les phénomènes de non-déclaration.

Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, le dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...). Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne relèvent pas de la pré-plainte en ligne. Sont également exclues du dispositif, les plaintes contre des personnes connues ou dénommées, ces plaintes pouvant justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- la victime effectue sa télé-déclaration sur Internet, en renseignant un formulaire comportant des rubriques obligatoires, sur le site : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) ;
- elle choisit le jour de son rendez-vous, ainsi que le commissariat ou la brigade de gendarmerie où elle souhaite venir signer sa plainte ;

- elle est rapidement contactée par les services de police ou de gendarmerie pour confirmer le rendez-vous et l'informer des pièces à fournir.

Le dépôt de plainte devient juridiquement valable après contact avec un officier ou un agent de police judiciaire et signature du procès-verbal. La pré-plainte en ligne ne dispense donc pas la victime de se déplacer dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Permettant de réduire les délais d'attente lors du dépôt de plainte par un système de rendez-vous, la pré-plainte en ligne représente une avancée dans la simplification des démarches administratives, aussi bien pour les usagers que pour les personnels de police ou de gendarmerie.

Si l'auteur de la pré-plainte ne donne pas suite au rendez-vous qu'il a choisi ou qui lui a été proposé, les données nominatives sont automatiquement effacées 30 jours après la réception de la déclaration.

Telles sont les informations qu'il m'a semblé opportun de porter à votre connaissance et que je vous invite à relayer auprès de la population. W



Pierre BAYLE

## Gend'inform

### Prévention des vols au préjudice des personnes vulnérables



Les personnes âgées sont aussi des proies plus faciles pour les délinquants : alors qu'elles ne représentent que 20% de la population, elles sont victimes des deux tiers (66%) des vols avec ruse et de près d'un tiers (29%) des cambriolages d'habitations principales ou secondaires. A la suite de plusieurs faits récents d'escroquerie et vols par ruse perpétrés au préjudice de personnes âgées, je souhaitais attirer votre attention sur des manières d'opérer observées afin d'informer les seniors résidant sur vos communes des menaces dont ils peuvent faire l'objet.

#### Manière d'opérer n°1 :

Sur la commune de VERMAND, une personne âgée a reçu la visite d'un individu se disant envoyé par la mairie de VERMAND, afin d'installer des détecteurs de fumée. La victime, peu méfiante, l'a invité à entrer dans son domicile et, sur demande de l'individu, l'a accompagné à l'étage afin de procéder à l'installation de l'appareil. L'individu lui a montré à quel endroit installer l'appareil et lui a demandé de patienter le temps qu'il descende chercher un tournevis. La victime a patienté environ une bonne heure en vain. Durant ce temps, l'individu lui a subtilisé son chéquier, ses papiers d'identité et ses clés de maison. Plusieurs chèques ont par la suite été émis frauduleusement sur le compte bancaire de la victime.

#### Manière d'opérer n°2 :

Il nous a été communiqué que des individus se disant appartenir à la société ISOBAT implantée dans l'Oise et l'Aisne proposaient des prestations de réfection de toits et gouttières. Ils pratiquent des tarifs au dessus de la normale. Du démarchage a été réalisé semaine 4 sur le secteur de Chambry (02).

Merci de bien vouloir informer vos administrés de ces pratiques et de leur demander d'informer immédiatement la gendarmerie en cas de doute sur la véritable profession exercée par des démarcheurs. Les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider. Vous trouverez en pièce jointe une brochure de prévention destinée aux seniors que vous pouvez insérer dans vos bulletins municipaux.

**Capitaine (ITA) BOUTIN**  
commandant par suppléance la compagnie de ST QUENTIN



# Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• Bénéficiez de l'opération «tranquillité seniors» : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



• Bzf { !volù rhqi pof !, !qpsù f !ef ln bjo f uf oldbt !eivshf odf -ldpn qpt f { !rh!28! pv!rh!223!/Vpuf !bqqf rh f sb!jn n Ì ejbf n f out qst !f oldpn quf /



• Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



• Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



• N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



• Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



• Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



• Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



• Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes! » sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## Gend'inform

### Recrudescence de vols à la roulotte sur la circonscription de la COB BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Région de gendarmerie de Picardie  
Groupement de l'Aisne  
Compagnie de ST QUENTIN



Depuis le lundi 13 mai 2013, il est constaté une recrudescence du nombre de vols commis dans les véhicules, sur le ressort de la circonscription territoriale de la COB BOHAIN-EN-VERMANDOIS. Ainsi, au cours de plusieurs soirées, des véhicules ont été visités et subis des dégradations et des vols.

Les faits recensés concernent plus particulièrement les communes de :

#### BOHAIN-EN-VERMANDOIS :

**Nuit du lundi 13 mai au mardi 14 mai 2013 :** 5 vols recensés dans les rues des Bleuets, de Weida, Jules Ferry et Paul Elouard. Les objets dérobés portent sur des autoradios, GPS et lunettes de soleil.

#### LEHAUCOURT :

**Nuit du mardi 14 au mercredi 15 mai 2013 :** 5 vols recensés dans les rues Guy Mocquet, de l'an 2000, des Tilleuls et Lucien Duval. Les objets dérobés portent sur des autoradios et un GPS.

Il vous est demandé de bien vouloir nous aider à sensibiliser vos administrés, par l'intermédiaire de vos bulletins municipaux et de vos agents municipaux, afin qu'ils redoublent de vigilance. Laisser des objets en évidence dans une voiture augmente les risques de «vol à la roulotte». Quelques précautions très simples nous aideront à mieux protéger la population contre ce type de vol :

- 1) Dans la mesure du possible, gardez votre voiture dans une zone éclairée.
- 2) Bloquez la « direction », fermez vitres et portières, sans oublier le coffre.
- 3) Enlevez tout objet pouvant attiser la convoitise (téléphone portable, appareils photos, document, vêtement, autoradios, etc.).
- 4) Ne laissez pas dans la voiture les pièces administratives afférentes à sa circulation (carte grise, etc.).
- 5) Évitez de déposer dans la boîte à gants tout objet ou document de valeur (chéquier, carte bancaire, papiers d'identité, ou un jeu de clés du véhicule ou du domicile).
- 6) Autoradio : s'il est amovible, emportez-le systématiquement. Sinon, emportez sa façade.
- 7) Ne conservez pas à l'intérieur de la voiture son code de démarrage sur un papier.
- 8) Equipez-vous d'un système antivol (coupe-circuit, tatouage des vitres, etc.).
- 9) Noter les modèles, numéros de série de l'autoradio et du GPS pour faciliter son identification en cas de vol.
- 10) **Ne sortez jamais de votre véhicule, moteur allumé en y laissant votre sac à main, pour, par exemple, enlever une publicité, c'est peut-être un piège !**

En cas de vol, afin de faciliter le travail des enquêteurs, il faut :

- 1) Composez le 17 afin de solliciter l'intervention d'une patrouille. En aucun cas, ne vous déplacez à la Gendarmerie avec le véhicule.
- 2) N'entrez pas dans le véhicule et n'y touchez pas afin de permettre la réalisation de mesures de police technique.

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !



*« Un doute, une inquiétude, je fais le 17 »*

3) Pour faciliter le dépôt de plainte, munissez vous des références (modèles, marques, numéros de série) des objets volés, de votre carte d'identité et du certificat d'immatriculation du véhicule.



Je renouvelle mon appel à la vigilance citoyenne et au réflexe 17. Sur le principe « d'un doute, d'une inquiétude, je fais le 17 », la population attentive à sa propre sécurité doit signaler immédiatement à la Gendarmerie la présence de personnes ou de véhicules étrangers à leur village dont le comportement pourrait laisser à penser qu'ils effectuent du repérage.

Cordialement

Capitaine (ITA) BOUTIN  
Commandant la compagnie de Saint Quentin

*« Un doute, une inquiétude, je fais le 17 »*

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !





## Gend'inform

### Tranquillité Séniors



Les seniors étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, ce gend'inform vous est adressé afin d'apporter à cette population quelques conseils pratiques.

Des règles simples de vie permettent de se prémunir contre les actes malveillants. La gendarmerie, dans le cadre du plan « tranquillité séniors », participe aux côtés des collectivités locales et des partenaires associatifs, à la prévention des actes délictueux qui touchent cette population fragilisée.

Vous trouverez ci-dessous quelques règles de précaution pour éviter les dangers habituels visant les séniors. Il vous est demandé de bien vouloir les relayer à travers notamment les bulletins municipaux ou à l'occasion de réunions des « anciens » au cours desquelles la Gendarmerie, par l'intermédiaire de votre brigade locale, se propose d'intervenir.

#### Les bons gestes à faire chez soi :

- 1) Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone ;
- 2) La nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche) ; il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider ;
- 3) Signalez à la brigade de gendarmerie, en composant le « 17 », tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage ;
- 4) Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- 5) Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un spécialiste ;
- 6) Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés ;
- 7) Avisez votre voisin ou le gardien de votre résidence en cas d'absence ;
- 8) Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence. Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne ;
- 9) Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou à votre mairie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

#### Se prémunir contre le vol à la fausse qualité :

- 1) Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur ;
- 2) Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer et contactez le « 17 » ;
- 3) Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- 4) Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin, accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- 5) Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur ;

6) Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

**Rappel des numéros utiles**

- Numéro d'urgence : 112
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
  
- Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
- Opposition chèque : 0 892 683 208
- Infos escroqueries : 0 811 020 217
- Téléphone portable perdu ou volé :
  - SFR : 1023
  - Orange : 0 800 100 740
  - Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Capitaine (ITA) BOUTIN  
commandant la compagnie de Saint Quentin



*« Un doute, une inquiétude, je  
fais le 17 »*



## **VOYAGE DES RETRAITES ORGANISE PAR LE SIVOM DE LE CATELET**

### **DATES DU SEJOUR**

**Départ le samedi 7 septembre 2013**  
*(Arrivée à destination en fin d'après-midi)*

**Retour le dimanche 15 septembre 2013**  
*(Arrivée dans vos foyers en soirée)*

### **LIEU DU SEJOUR**

Le Tyrol en Autriche, près d'Innsbruck. La ville d'**Innsbruck**, perle du Tyrol, mêle tradition et modernité et est une destination idéale pour des **vacances inoubliables**. Le Tyrol est un peu le symbole de l'Autriche, pour le renom de son folklore, de ses traditions intactes, de sa culture et de son architecture typique. D'ailleurs, c'est le Land qui reçoit le plus de touristes. La moitié du Tyrol est composée de montagnes (700 sommets à plus de 3 000 m !), glaciers et alpages, un tiers est couvert de forêts et seulement un dixième est cultivé. Vous serez hébergés dans un hôtel 3\* près d'Innsbruck, en pension complète.

### **CONDITIONS DE SEJOUR**

Les personnes seules sont logées à deux par logement. Indiquer dans ce cas sur la fiche d'inscription ci-jointe la personne avec laquelle vous souhaitez partager votre logement. Une chambre individuelle peut être réservée avec un supplément de 88 € par personne

### **EXCURSIONS PREVUES**

**Sous réserve de modifications** : Innsbruck avec ses sites olympiques ; les villages typiques en calèche ; la Bavière ; le château de Linderhof ; Oberammergau en Haute Bavière et ses anciennes maisons typiques au cœur de paysages de toute beauté ; le district de Garmisch Partenkirchen ; Les cristalleries de Rattenberg ; Alpbach l'un des plus jolis village du Tyrol ; promenade sur le lac Achensee, le plus grand lac du Tyrol ; Salzburg, village natal de Mozart ; les mines de sel de Berchtesgaden ; la vallée de Ziller et son petit train à vapeur ; les chutes de Krimml, les plus hautes d'Europe ; Le Grossglockner, la montagne la plus haute d'Autriche avec repas dans un restaurant d'altitude (2400m) ; Le musée des

fermes tyroliennes à Kramsach,... et beaucoup d'autres surprises agréables parmi lesquelles de nombreuses dégustations. Un guide sera à notre disposition durant toute la durée du séjour.

### **PRIX DU SEJOUR**

Prix variant entre 850 et 900 Euros selon le nombre de participants et comprenant le séjour en pension complète, le transport, les assurances, la présence constante du car et de son chauffeur à la disposition du groupe, et surtout toutes les excursions avec un guide local sur place ainsi que les droits d'entrée et de visite. Aucune autre dépense supplémentaire, hormis vos dépenses personnelles, bien entendu, ne vous sera demandée sur place.

Seuls le petit déjeuner du 1<sup>er</sup> jour, et les déjeuners du 1<sup>er</sup> et du dernier jour, sont à votre charge.

### **AIDE POSSIBLE**

*Pour les personnes seules* : 57.60 Euros si vos revenus imposables sont inférieurs à 9 325.98 Euros en 2012.

*Pour les couples* : 115.20 Euros si vos revenus imposables sont inférieurs à 14 479.10 Euros en 2012.

### **MODALITES DE PAIEMENT**

Cette année, le paiement du séjour pourra s'effectuer en 5 fois :

- Un 1<sup>er</sup> versement de 200 Euros par personne en avril ;
- Un 2<sup>ème</sup> versement de 200 Euros par personne en mai ;
- Un 3<sup>ème</sup> versement de 200 Euros par personne en juin ;
- Un 4<sup>ème</sup> versement de 200 Euros par personne en juillet ;
- Le solde en septembre avant le départ, déduction faite de l'éventuelle participation du département (voir ci-dessus).

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

La fiche d'inscription en annexe est à compléter et à retourner au SIVOM dans les meilleurs délais.

Les inscriptions, limitées à 50 personnes, seront retenues par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

Attention : Prévoir dès maintenant, si vous ne la possédez pas, une carte d'identité en cours de validité.

### **ADRESSE DU SIVOM**

**SIVOM de Le Catelet**  
**14, rue Quincampoix**  
**02420 LE CATELET**  
**☎ : 03.23.66.23.90**

INSCRIPTION VOYAGE 2013  
LE TYROL en AUTRICHE

MONSIEUR

NOM : .....  
PRENOM : .....  
DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....  
ADRESSE COMPLETE : .....  
.....  
.....

Caisse de Sécurité Sociale : .....  
N° de Sécurité Sociale : .....  
Caisse Mutuelle : :.....  
N° adhérent mutuelle : ...:.....

MADAME OU MADEMOISELLE

NOM : .....  
PRENOM : .....  
DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....  
  
ADRESSE COMPLETE : .....  
.....  
.....

Caisse de Sécurité Sociale : .....  
N° de Sécurité Sociale : .....  
Caisse Mutuelle : :.....  
N° adhérent mutuelle : ...:.....

---

POUR LES PERSONNES SEULES

Je désire partager ma chambre avec : .....

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

1<sup>ère</sup> personne

2<sup>ème</sup> personne

NOM :  
PRENOM :  
Adresse :

NOM :  
PRENOM :  
Adresse :

Tél :

Tél :

# Mairie de BOHAIN

## Permanences économies d'énergie 2013



***Vous voulez faire des économies  
d'énergie?  
Venez vous renseigner !***

***le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois***



Mairie de BOHAIN EN VERMANDOIS

de 10 H 00 à 11 H 30

|            |              |
|------------|--------------|
| 16 JANVIER | 19 JUIN      |
| 20 FEVRIER | 18 SEPTEMBRE |
| 20 MARS    | 16 OCTOBRE   |
| 17 AVRIL   | 20 NOVEMBRE  |
| 15 MAI     | 18 DECEMBRE  |

***DES SUBVENTIONS, PRIMES, PRETS PEUVENT  
ETRE MOBILISES....***

***UNE INFORMATION COMPLETE SUR LA MAITRISE  
DE L'ENERGIE DANS L'HABITAT***



**Espace Info énergie AISNE HABITAT - H&D 02**  
3 Rue William Henry Waddington  
BP 37 - 02003 LAON CEDEX  
Tél : 03 23 26 73 50 - Fax : 03 23 26 73 99

IPNS 2013

mon  
parcours  
d'assuré



COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ

Pour en savoir plus sur  
l'Aide pour une Complémentaire Santé  
et les possibilités de bénéficier  
de tarifs réduits sur le gaz et l'électricité,



j'appelle le :

**08 11 365 364**

*(prix d'un appel local).*

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

AISNE

## ACCOMPAGNEMENT

**Le service sophia partout en France**  
Un soutien pour les patients atteints de diabète.

## PRÉVENTION

**Le suivi gynécologique**  
Un réflexe pour préserver sa santé.

## INFORMATION

**Mon pharmacien**  
Un partenaire santé proche de moi.



## Découvrir sophia

### pour vivre mieux avec un diabète

#### ACCOMPAGNEMENT

sophia est le service de l'Assurance Maladie qui accompagne en relais du médecin traitant les personnes ayant un diabète pour mieux vivre avec la maladie et éviter les risques de complication. Plus de 140 000 personnes bénéficient du service sophia depuis 2008 dans 19 départements. sophia va, aujourd'hui, être proposé dans toute la France.

### Je bénéficie du soutien personnalisé d'un infirmier-conseiller

La mission des infirmiers-conseillers en santé : soutenir par téléphone les personnes ayant un diabète dans leur vie de tous les jours (information sur les examens de suivi, conseils pour faire évoluer leur alimentation, renouer avec une activité physique). Les infirmiers-conseillers en santé sont spécialement formés pour accompagner dans le temps les patients atteints de maladie chronique. Ils orientent chaque personne selon leurs attentes et leurs besoins.

### J'accède à de l'information et à des témoignages

Parce qu'il est important de bien connaître le diabète pour adapter ses habitudes de vie, les patients adhérents reçoivent chaque saison un journal d'information et de témoignages (sophia et vous) et des livrets d'explication à conserver (livrets Repères).

Un site internet ([ameli-sophia.fr](http://ameli-sophia.fr)) leur permet également d'approfondir leurs connaissances sur le diabète.



### sophia : les points clés

- **Confidentiel et gratuit** sans incidence sur le niveau de remboursement.
- **Destiné aux patients ayant un diabète de type 1 ou de type 2** pris en charge au titre d'une affection de longue durée.
- **Disponible partout en France** et dans les départements d'outre-mer (sauf actuellement Mayotte).

#### LE CHIFFRE CLÉ...

# 1,9 million de personnes

ayant un diabète de type 1 ou de type 2 vont pouvoir bénéficier de l'accompagnement du service sophia et de ses infirmiers-conseillers en santé.



#### LA PETITE QUESTION de M. LECURIEUX

Doit-on s'inscrire au service sophia pour bénéficier de l'accompagnement qu'il propose ?

#### Oui et l'adhésion est très simple.

Si vous êtes concerné(e), vous recevez un bulletin d'adhésion qu'il suffit de compléter et de renvoyer dans l'enveloppe jointe au bulletin. Vous pouvez aussi le remplir avec votre médecin traitant à l'occasion d'une consultation. Il connaît le service sophia et répondra à toutes vos questions.

Plus d'informations sur le site [www.ameli-sophia.fr](http://www.ameli-sophia.fr) ou en appelant le 0811 709 709 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)



# Être suivie gynécologiquement

## par un dépistage régulier, un réflexe de vie

PRÉVENTION

Le suivi gynécologique est indispensable à tous les âges de la vie d'une femme. Consulter régulièrement son médecin traitant, un gynécologue ou une sage-femme est essentiel pour être suivie et bénéficier des examens de dépistage nécessaires à la prévention de certaines affections gynécologiques.

### Avec mon médecin ou ma sage-femme, je sais toujours où j'en suis

Ils vous accompagnent à chaque étape importante de votre vie de femme en procédant aux examens utiles selon votre âge et vos antécédents.



### Je bénéficie du dépistage, c'est bon pour ma tranquillité

Un suivi régulier et la réalisation d'examens de dépistage permettent d'agir au bon moment. Un nombre important de cancer du sein et de cancer du col de l'utérus peut être détecté grâce au dépistage d'une éventuelle anomalie. Ces deux dépistages s'effectuent simplement :

- Le dépistage du cancer du col de l'utérus est réalisé auprès de votre médecin traitant, de votre gynécologue ou d'une sage-femme au moyen d'un frottis. Il s'agit de repérer les anomalies au niveau du col de l'utérus à un stade où il est plus facile de les soigner.

**De 25 à 65 ans, le frottis de dépistage c'est tous les trois ans.**

- Le dépistage du cancer du sein est réalisé auprès d'un médecin radiologue au moyen d'une mammographie pour détecter une éventuelle anomalie. Dans 9 cas sur 10, le cancer du sein détecté à un stade précoce peut être soigné selon l'Institut national du cancer (INCa).

**De 50 à 74 ans, la mammographie c'est tous les deux ans. Sa prise en charge est de 100% dans le cadre du dépistage organisé.**

EN SAVOIR PLUS [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)



## Dialoguer

### avec son pharmacien en toute confiance

INFORMATION

Le pharmacien joue un rôle de conseil important lors de la délivrance des médicaments. Son action de proximité est complémentaire à celle du médecin traitant. Ses missions continuent aujourd'hui d'évoluer en ce sens.

### Mon pharmacien me connaît bien

Il est votre interlocuteur privilégié, en particulier si vous êtes atteint d'une maladie chronique :

- il vous conseille pour vous aider à prendre correctement vos médicaments et à bien suivre votre traitement.
- il contrôle systématiquement les éventuelles contre-indications et les interactions médicamenteuses liées à votre traitement.
- il vous en informe le cas échéant et prend contact avec votre prescripteur si besoin.
- il peut vous orienter vers votre médecin traitant lorsqu'il l'estime nécessaire.

### Mon pharmacien, mon partenaire santé de proximité

Votre pharmacien est un professionnel de santé, disponible et proche de vous, situé au cœur du système de soins. Ainsi, il peut facilement :

- vous orienter vers d'autres professionnels de santé, par exemple une infirmière libérale pour l'injection du vaccin contre la grippe saisonnière, si vous bénéficiez de la délivrance sans prescription médicale.
- vous prévenir dès qu'un médicament générique que vous avez l'habitude de prendre a changé de forme ou d'aspect. Il indique alors sur la boîte toutes les informations nécessaires pour éviter les confusions.



### AVEC MON PHARMACIEN, JE CONTRIBUE À PRÉSERVER NOTRE SYSTÈME DE SOINS

J'accepte les génériques et je présente ma carte Vitale pour bénéficier du tiers payant. Si je refuse le médicament générique (sauf cas particuliers selon l'article L.162-16-7 du code de la sécurité sociale), je devrai payer mon médicament de marque au pharmacien. Je serai alors remboursé(e) par ma caisse d'assurance maladie après avoir envoyé ma feuille de soins.

Le dernier mot... [ameli.fr](http://ameli.fr)

Retrouvez des conseils, des vidéos, des quiz sur [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)

**REMBOURSEMENT**

**Aide à l'acquisition  
 d'une complémentaire santé (ACS)**  
 Chez mon médecin,  
 ma garantie de tarifs sans dépassement

**PRÉVENTION**

**Dépistage  
 du cancer colorectal**  
 Le dépistage, j'en parle  
 avec mon médecin traitant

**INNOVATION**

**Mon compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr)**  
 Pour mon déménagement  
 ou mes attestations :  
 je me facilite la vie



## Des tarifs médicaux garantis

### grâce à l'Aide pour une complémentaire santé (ACS)

**REMBOURSEMENT**

L'Aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé (ACS) : vous connaissez ?  
 Il s'agit d'un chèque de réduction sur la complémentaire santé de son choix dont il est important  
 de faire la demande, quand ses ressources sont modestes. Elle s'accompagne désormais d'un nouveau droit :  
 la garantie de ne pas avoir à payer de dépassement d'honoraires, quel que soit le médecin consulté.

#### Je dispose d'un nouveau droit.....

Bénéficier chez tous les médecins des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie. Maintenant, tous les assurés qui peuvent disposer de l'ACS, en raison de revenus modestes (*lire le tableau ci-contre*), ont accès à ce nouvel avantage. Si vous êtes concerné, vous pouvez consulter un médecin dont les tarifs sont libres (dits de « secteur 2 ») sans qu'aucun dépassement d'honoraires ne puisse vous être facturé.

#### Je ne fais pas d'avance de frais pour l'Assurance Maladie.....

L'attestation de droits à l'ACS vous permet aussi de ne pas régler à l'avance la part des honoraires du médecin prise en charge par l'Assurance Maladie. Ce droit est appelé « tiers-payant social ». Il vous est néanmoins nécessaire de faire l'avance de frais sur la part des honoraires médicaux remboursée par la complémentaire santé que vous avez choisie.

#### Je présente mon attestation de droits.....

Il vous suffit pour cela de présenter votre attestation de droit à l'ACS, à votre médecin traitant ou aux spécialistes vers lesquels votre médecin traitant peut vous orienter selon votre situation médicale. Par exemple : un cardiologue ou un dermatologue. Ainsi, en suivant votre parcours de soins coordonnés, vous serez bien remboursé. L'attestation de droits à l'ACS va être actualisée. Vous la recevrez très prochainement par courrier. Pensez alors à la conserver précieusement.

#### Je bénéficie de tarifs réduits sur l'énergie.....

En qualité de bénéficiaire de l'ACS, vous pouvez obtenir des réductions sur la tarification du gaz ou de l'électricité. Vous n'avez aucune démarche à réaliser. L'Assurance Maladie envoie directement vos coordonnées aux fournisseurs d'énergie qui vous proposeront alors la tarification spéciale.



#### Vous souhaitez bénéficier de l'ACS ?

L'accès à l'Aide pour une complémentaire santé (ACS) dépend des ressources de votre foyer pour les 12 derniers mois et du nombre de personnes qui le compose.

|         |             |
|---------|-------------|
| 10711 € | 1 personne  |
| 16067 € | 2 personnes |
| 19281 € | 3 personnes |
| 22494 € | 4 personnes |

Plafond de ressources en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et jusqu'au 30 juin 2013 en métropole.

#### Faites le calcul sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

Vous disposez sur [ameli.fr](http://ameli.fr) d'un simulateur de droits. En deux clics, vous savez si vous pouvez bénéficier de l'ACS ou de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

#### BESOIN D'INFORMATION ?

Vous souhaitez vous renseigner sur l'ACS et les conditions d'attribution ? Des conseillers dédiés vous répondent au 0 811 365 364 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



# Cancer colorectal

## Détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

PRÉVENTION

Quand il est repéré tôt, le cancer colorectal se soigne plus facilement. Pour cela, le dépistage organisé joue un rôle déterminant. Dès 50 ans et tous les deux ans, vous êtes invité à bénéficier d'un test de dépistage gratuit à demander à votre médecin traitant.

### Je m'informe simplement des risques

Le cancer colorectal est une maladie rare avant 50 ans mais sa fréquence augmente plus rapidement à partir de cet âge. C'est le troisième cancer le plus fréquent en France, après le cancer de la prostate et le cancer du sein. Parce qu'il peut se développer sans signe visible ni symptôme, un test de dépistage est à réaliser tous les deux ans.

### Dès 50 ans, j'ai le réflexe « dépistage ».

Votre médecin traitant veille tout particulièrement à la prévention du cancer colorectal. Si vous vous savez concerné, il est important de lui en parler. Notamment quand, entre 50 et 74 ans, vous êtes invité (par courrier) à demander à votre médecin traitant le test de dépistage pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Rassurez-vous, ce test simple à réaliser ne révèle une anomalie que dans 2 à 3 % des cas.

### Tous les 2 ans, entre 50 et 74 ans, un dépistage en 5 étapes

- 1 Vous recevez une invitation à demander un test à votre médecin traitant.
- 2 Votre médecin répond à vos questions et vous remet le test après avoir vérifié qu'il est adapté à votre situation personnelle.
- 3 Vous réalisez le test chez vous. Il consiste en un prélèvement de selles à déposer sur une plaquette prévue à cet effet.
- 4 Vous envoyez gratuitement cette plaquette pour analyse dans une enveloppe pré-remplie et pré-affranchie.
- 5 Les résultats vous sont envoyés ainsi qu'à votre médecin traitant. Celui-ci vous orientera alors, si nécessaire, vers un gastro-entérologue afin de réaliser les examens nécessaires.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur

@ [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)



# Mon compte sur ameli.fr

## Simplifier le quotidien et gagner du temps

Avec plus de 11 millions d'abonnés, utiliser le compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr) est devenu un réflexe de la vie de tous les jours. Qu'il s'agisse de suivre ses remboursements, échanger avec sa caisse par email ou faciliter ses démarches. Le point sur les dernières nouveautés du compte.

INNOVATION

### J'ai perdu ma carte Vitale Je le signale

Vous avez perdu votre carte Vitale ou celle-ci vous a été volée, vous pouvez faire votre déclaration de perte ou de vol dans le compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr). Cette déclaration permettra de déclencher la commande d'une nouvelle carte Vitale et de mettre l'ancienne carte en opposition.

### J'ai besoin d'une attestation Je la télécharge

Votre situation a changé et vous avez besoin d'une attestation de droits ? Vous recherchez une attestation d'indemnités journalières en raison d'un arrêt de travail ? Le Trésor Public vous demande un relevé des sommes versées par l'Assurance Maladie ? En quelques clics, vos documents sont prêts, à télécharger et à imprimer.

### Je circule en Europe et j'ai besoin de me protéger

Voyages, vacances, travail en Europe... Il peut arriver de devoir consulter un médecin ou d'avoir besoin de soins lorsque vous circulez en Europe. Alors, pour avoir l'assurance d'être pris en charge, il est nécessaire de disposer d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). En faisant votre demande depuis le compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr), vous la recevez chez vous en 10 jours. De quoi bien préparer votre voyage...

LE CHIFFRE CLÉ...

82%

des abonnés consultent leurs remboursements sur mon compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr).



### VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE ?

Mon compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr), c'est : tous mes remboursements en temps réel, des réponses à mes questions en 48 heures, des conseils et des offres adaptés à ma situation pour prendre soin de ma santé.

Rendez-vous dès maintenant sur [ameli.fr](http://ameli.fr) (Services en ligne > Mon compte > Je veux un compte). Puis suivez le guide !

Le dernier mot... [ameli.fr](http://ameli.fr)

Pour consulter mon compte directement sur mon mobile, une seule adresse : [ameli.moncompte.mobi](http://ameli.moncompte.mobi)



## **SAUR RELÈVERA LES COMPTEURS D'EAU**

**à :** COMMUNE DE LEMPIRE

**du :** mercredi 11 septembre 2013 au jeudi 12 septembre 2013

- > Pendant cette opération de relève, Saur vous remercie de faciliter à ses agents l'accès à votre compteur. Tous sont porteurs d'une carte professionnelle Saur : n'hésitez pas à la leur demander.
- > Si notre agent n'a pu accéder à votre compteur, il laissera dans votre boîte aux lettres une carte-réponse pré-affranchie sur laquelle vous pourrez reporter les chiffres de votre compteur. Afin que votre consommation réelle puisse être prise en compte, retournez-nous votre carte-réponse le plus rapidement possible.
- > Vous pouvez également nous communiquer les index de votre compteur sur notre site internet [www.saur.com](http://www.saur.com) à partir de votre espace client.



**SERVICE CLIENTÈLE : [www.saur.com](http://www.saur.com)**

**Tél : 03.60.56.40.00 - Fax : 03.22.83.67.05**



Departures  
**Départs**

Destination  
Destination

Date  
Porte

Boarding  
Embarquement

Remarks  
Observations

**AUTORISATION DE SORTIE**

**DU TERRITOIRE 1 / 1 / 13 Supprimée**



## **Simplification pour la sortie de territoire des mineurs**

- 1<sup>er</sup> janvier 2013 -

### **Présentation des nouvelles dispositions**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les mairies et les préfetures n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie de territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager sans leurs parents.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire (IST) et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence (OST) sont prévues.

### **L'autorisation de sortie de territoire (AST)**

#### **Les AST ne seront plus réclamées**

#### **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour quitter la France.**

Les autorisations de sortie de territoire, individuelles ou collectives demandées jusqu'alors pour les voyages des mineurs auprès des mairies ou des préfetures ne seront plus nécessaires.

Dans le cadre du renforcement du principe de liberté de circulation, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un mineur français pourra voyager dans toute l'Union européenne avec un simple titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les autres pays hors Union européenne, un passeport reste le plus souvent obligatoire, assorti le cas échéant d'un visa.

Avant tout voyage, il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination.

Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

## L'interdiction de sortie de territoire (IST)

### L'IST est une procédure judiciaire.

Le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants peut décider de prononcer une interdiction de sortie de territoire pour un mineur. Cette interdiction, portée au fichier des personnes recherchées, permet de faire obstacle aux déplacements du mineur lors des contrôles aux frontières.

Lorsqu'elle est prononcée par le juge aux affaires familiales, une levée temporaire de l'IST peut être décidée par les parents (par exemple pour un voyage scolaire). Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation ; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'interdiction de sortie du territoire prononcée par le juge aux affaires familiales est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.

En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le recueil de l'autorisation peut intervenir jusqu'au jour du départ.

## L'opposition à la sortie du territoire (OST)

### L'OST est une procédure administrative d'urgence.

En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) de son enfant mineur en saisissant la préfecture (ou le commissariat de police et la brigade de gendarmerie en dehors des heures ouvrables). Si le préfet accède à cette demande après examen des éléments fournis par le demandeur, l'opposition à la sortie du territoire (OST) est inscrite au fichier des personnes recherchées.

Cette mesure est valable 15 jours et ne peut pas être prorogée.

L'OST donne lieu à une saisine du procureur de la République par le préfet aux fins de lancer la procédure judiciaire d'interdiction de sortie du territoire parallèlement, si elle n'a pas été déjà initiée par le titulaire de l'autorité parentale.

### Plus d'information

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>  
(à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>





Departures  
**Départs**

Destination

Date

Point d'embarquement

Remarques

**AUTORISATION DE SORTIE**

**DU TERRITOIRE 1 / 1 / 13 Supprimée**



## Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs (1<sup>er</sup> janvier 2013)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « *conseils aux voyageurs* ».

\*\*\*

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence sont renforcées.

Une interdiction de sortie du territoire (IST) peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants.

Lorsqu'elle a été prononcée par le juge aux affaires familiales, une interdiction de sortie du territoire peut être levée temporairement par les parents (par exemple pour un voyage scolaire).

Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage.

En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation ; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'IST est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.

En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le recueil de l'autorisation peut intervenir jusqu'au jour du départ.

**En cas d'urgence et face à un risque avéré**, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. Il présente alors une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie). Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours.

### Plus d'information

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>

(à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

**SIMPLIFICATIONS DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

# Histoire Locale

## Les villages du Vermandois : Épehy (2ème partie)

### DEUXIÈME PARTIE : FRONTIÈRES ET CHÂTEAUX

La fin du premier millénaire est celle de nouvelles invasions qui désolent une fois de plus le pays : en 880 les Vikings incendient la ville de Cambrai et ravagent, en 882, la riche abbaye d'Honnecourt. Si ces Normands avaient d'abord pour objectif les abbayes et villes établies à proximité des cours d'eau qu'ils remontaient, ils n'ont cependant pas hésité, au cours de leurs raids des années 880-881, à passer d'une vallée à l'autre, comme de l'Escaut à la Somme (Péronne, Saint-Quentin) Qu'ils aient transité par le site d'Épehy en y semant la dévastation n'a donc rien d'in vraisemblable.

Vers 953, Les Hongrois saccagent Cambrai. Ils ont probablement transité par Épehy avec les conséquences qu'on imagine. Les invasions et l'insécurité qu'elles entraînent font que le pouvoir central ne peut plus se manifester et disparaît de fait. C'est ainsi que vers ces mêmes dates apparaissent les comtes du Cambrésis et qu'au XI<sup>e</sup> siècle, la famille de Vermandois établit en opposition une châtellenie très importante. Une forteresse donc, construite par les rois mérovingiens ou carolingiens, et probablement confiée aux comtes du Vermandois qui n'apparaissent qu'au IX<sup>e</sup> siècle, les premiers se prévalant d'une appartenance à une branche de la noblesse franque, celle des Nibelungides.. préfigurant un rattachement définitif de la province à la France de Philippe-Auguste.

Épehy rattaché au Comté du Vermandois se trouvait non seulement sur la Chaussée Brunehaut mais, peut-être aussi, au croisement de celle-ci avec une autre voie, celle reliant Vermand à Cambrai, que les guerriers de Charles Martel, comme plus tard les Vikings, ne manquèrent pas d'emprunter.

La présence du toponyme Fins, parfois orthographié *Feins* sur les cartes anciennes, dérivé *finis* ou *finis* qui signifie "limite". il fut d'abord sur la frontière du comté du Vermandois.

En face, à la source de l'Escaut, ce lieu fortifié gardait, comme Épehy, la frontière nord du comté, en protection de la route menant directement à Saint-Quentin, la capitale.

On peut comprendre qu'un système de chemins de ronde ait été organisé pour établir des liaisons directes entre ces différents châteaux. Et le château de Liéramont, jouait-il un rôle identique sur la frontière occidentale du comté et en protection de Péronne ?

Or il n'existait depuis toujours que deux façons de traiter une frontière : soit on la laissait en état de *no man's land*, et ce furent les "*marches*" du pays où il ne faisait pas bon s'aventurer parce l'endroit n'était jamais sûr, soit on en faisait une ligne fortifiée. On peut avancer l'hypothèse que, outre le rôle dissuasif de la route, la mise en valeur relativement tardive du site d'Épehy, sans doute pas avant le X<sup>e</sup> siècle, est également due à cette situation fort ancienne de "marche" du nord.

Durant des siècles, Épehy se trouvait dans une situation exposée qui était de nature à inhiber toute tentative de développement économique.

Par contre, à partir de XI<sup>e</sup> siècle, ou peut-être un peu plus tôt, la zone d'Épehy serait devenue une frontière fortifiée entre Vermandois et Cambrésis, avec son château à l'abri duquel les défricheurs pouvaient trouver une certaine sécurité. Le XI<sup>e</sup> siècle est en effet celui où la France se hérissa de châteaux et où s'affirment les seigneurs féodaux, souvent turbulents et avides d'indépendance, dont le roi tentera de s'assurer la fidélité de diverses façons, notamment par l'hommage. Ce n'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle que fut érigée une forteresse au Ronssoy et que ce lieu couvert de ronces (*Ronsseium*) commença à être cultivé

Un château à Épehy ? Ou peut-être plus simplement "motte féodale" comme il s'en construisait de nombreuses à l'époque, En quelque sorte, le site appelait son château car, par quelque chemin que l'on aborde le village, il faut gravir une pente. Certes, sur ce plateau les dénivellations ne sont pas considérables, mais elles suffisent à renforcer le caractère défensif de ce type de construction. la forteresse féodale qui, vers le X<sup>e</sup> siècle, aurait été érigée quelque part sur un point élevé du site peut être aux environs de l'église actuelle à l'endroit le plus élevé du village, mais rien ne permet de conclure avec certitude.

Datée de 1059 apparaît donc à Epehy un château ou une motte féodale gardant la frontière sur la Chaussée Brunehaut, à proximité immédiate de l'abbaye d'Honnecourt, avec un seigneur : Le Comte Sohier de Vermandois, qui avait fixé sa résidence à Epehy sous la protection et les ordres des comtes du Vermandois. Mais pas plus de précisions sur l'origine de ce château du XI<sup>e</sup> siècle que l'on peut effectivement imaginer voulu par les rois de France

Sachant que les routes romaines ont souvent servi à marquer les limites, on peut penser que cette chaussée matérialisait alors la frontière dont on a vu toute l'importance stratégique.

Les comtes du Vermandois étaient parmi les plus puissants du royaume. ce XI<sup>e</sup> siècle est celui au cours duquel, grâce à ces comtes, le petit village d'Épehy entre dans l'histoire.

### **Un château attaqué et détruit : Par qui ? Pourquoi ?**

Vers 1121, le comte Sohier Le Roux de Vermandois, qui avait fixé sa résidence à Epehy, fut attaqué par les seigneurs de la province voisine coalisés. Vaincu, il eut à subir toute la rigueur des lois féodales, et fut dépouillé, entre autres, de sa châtellenie d'Épehy". La destruction de cette motte féodale se fit vraisemblablement selon la méthode suivante : après avoir renversé le rempart, ils firent "comblé les fossés avec du sable au point d'en faire disparaître tout vestige. L'attaque fut soit l'œuvre d'une véritable coalition de seigneurs fomentée dans la "*province*" voisine celui du Cambrésis. une querelle de frontière dont l'objectif était bien de s'emparer de tout ou partie du territoire du châtelain d'Épehy, relevant du comté du Vermandois et donc du royaume de France. Pas de réaction du comte de Vermandois à cette amputation de son domaine! Indifférence ? Incapacité à réagir ? Il est vrai que plutôt qu'une ligne, la frontière réelle était sans doute une zone aux limites fluctuantes et incertaines et aux terroirs imbriqués.

Les seigneurs d'Épehy, en l'occurrence Le Comte Sohier n'avaient sans doute pas eu pour seule activité la garde de la frontière, car le rôle au moins théorique de tout féodal était de protéger les paysans qui assuraient la mise en valeur agricole des lieux. Peut être jugé trop puissant et trop menaçant pour la tranquillité de la région, peut être auteur d'extorsions de redevances, des vols de bestiaux, des pillages, des incendies et des meurtres menaçant l'autorité du comte de Vermandois? Une expédition contre lui pourrait fort bien avoir été montée par ce dernier, soit par les voisins, ce qui expliquerait qu'il ne soit pas intervenu en faveur de ce seigneur trop remuant, voire brigand.. Voilà qui expliquerait l'absence de réaction du Comte du Vermandois qui a favorisé une expédition contre un seigneur voisin trop envahissant.

Une fois détruit le château de Sohier le Roux, la famille se réfugia dans le Cambrésis, Étrange destin que celui d'Épehy... La mésaventure d'un seigneur du XI<sup>e</sup> siècle, a sceller pour sept siècles la disparition de toute existence juridique autonome à ce village qui s'en est trouvé divisé en deux, de 1185 à 1678, par la frontière entre Picardie et Cambrésis, c'est-à dire entre France et Saint-Empire Romain Germanique...

**A suivre...**

Texte de Laurent TELLIER

# **LE PETIT COIN CUISINE**

## **SANGRIA AUX FRUITS**

Ingrédients :

10 cl de jus d'abricot

10 cl de jus de citron

20cl de jus d'orange

10 cl de jus de pêche

40 cl de jus de raisin

10 cl de coulis de fraise

1 cuillère à soupe de sirop de framboise

1 pincée de cannelle

Fruits de saison coupés en morceaux

Verser les ingrédients dans un saladier sauf les morceaux de fruits, mélangez et mettez au frais

Ajouter les fruits, remettez une heure au frais et servez

## **SALADE AU SAUMON ET AVOCATS pour 4 personnes**

Ingrédients :

1 salade

3 avocats

4 belles tranches de saumon fumé

1c à café de mayonnaise

1c à café de ketchup

25 cl de crème fraîche légère

Tapissez 4 assiettes de salade

Coupez les avocats en deux, enlevez le noyau et enlevez la peau,

Coupez les lamelles dans le sens de la longueur et déposez sur la salade

Coupez les tranches de saumon fumé en petits morceaux et déposez les sur la salade

Grillez des pignons

Dans un bol mélangez la mayonnaise, le ketchup et la crème légère

Versez un peu de sauce dans chaque assiette

## **BROCHETTES DES CARAIBES pour 4 personnes**

Ingrédients :

400 g de noix de saint jacques

1 ananas frais

1 courgette

200g de tomates cerise

1 poivron vert et 1 rouge

Pour la marinade : 1 jus de citron, 1 c à soupe d'huile d'olive, du curry, sel et poivre

Lavez les légumes et coupez les en dés

Retirez la peau de l'ananas et coupez le en dés

Préparer la marinade : dans un saladier pressez le jus de citron, ajoutez une cuillère à soupe d'huile d'olive ainsi que le curry

Ajoutez tous les fruits et légumes et laissez mariner pendant 2 heures

Façonnez les brochettes en alternant noix de saint jacques, fruits et légumes

Laissez égoutter et mettez au barbecue à feu vif

## **CLAFOUTIS AUX FRAMBOISES**

Ingrédients :

400g de framboises

200g de crème fraîche

¼ l de lait

125g sucre en poudre

60 g de fécule de maïs

2 œufs + 2 jaunes

1sachet de sucre vanillé

1 pincée de sel

Préchauffez votre four th6 (180°)

Nettoyer les framboises, disposez les au fond d'un plat creux beurré allant au four

Mélangez la fécule, le sucre en poudre, le sucre vanillé, le sel, les œufs entiers et les jaunes

Incorporez progressivement le lait et la crème de façon à obtenir une pâte fluide

Versez la sur les fruits et enfournez pendant 40 min

# *AU JARDIN*

## **Repousser naturellement les insectes**

Pique-nique, promenade ou barbecue, dès la belle saison la tentation est grande de passer quelques moments de détente en plein air. Des insectes de toutes sortes s'invitent parfois, rendant les choses un peu compliquées. Voyons comment les faire fuir naturellement.

### ***Des odeurs incommodantes***

Les moustiques peuvent vite transformer une soirée d'été en véritable cauchemar. Certaines odeurs ont pourtant le pouvoir de les repousser efficacement. C'est le cas du géranium rosat (*Pelargonium graveolens*) qui, planté dans les massifs aux abords des zones fréquentées le soir, permettra de les faire fuir. Frottez simplement quelques feuilles sur votre peau et ils choisiront une autre proie !

La citronnelle est universellement connue pour ses actions repoussantes sur les moustiques mais inutile de la planter dans le jardin, car cette graminée ne dégage sa fameuse odeur qu'une fois coupée. Préférez utiliser son huile essentielle dans des brûloirs à parfum, ou encore sous forme de bougies pour protéger les lieux de réunions nocturnes.

En application, il est possible de verser quelques gouttes d'huile essentielle de citronnelle dans un peu d'huile végétale bio et de la passer sur le corps avant de sortir. Pour les plus pressés, des crèmes et des bracelets à base de cette même substance peuvent être achetés dans le commerce et pour ceux qui seraient gênés par l'odeur typique de la citronnelle, ils pourront la remplacer par quelques gouttes d'huile d'eucalyptus, de sauge ou de lavande tout aussi efficaces.

### ***Des ruses faciles à mettre en œuvre***

Guêpes et abeilles peuvent être dérangeantes mais ne sont jamais vraiment agressives excepté lorsqu'elles se sentent attaquées. En balade, évitez de vous approcher trop près des ruches et ne dérangez pas les abeilles qui butinent : un respect mutuel s'instaurera alors.

Pour profiter pleinement de vos repas, ne vous agitez pas lorsqu'une guêpe apparaît mais faites plutôt diversion en posant sur son passage un morceau de viande assez éloigné de la table.

Certains frelons sont attirés par la lumière ; pour ne pas subir leurs attaques sur la terrasse ou au jardin, allumez un spot très lumineux à bonne distance de votre table pour les attirer dans la direction opposée à celle-ci qui, quant à elle, ne sera éclairée que par quelques bougies.

En pique-nique, les fourmis sont souvent redoutables, là encore il existe une ruse. Pensez à emporter une bouteille de vinaigre et faites un cercle tout autour de votre panier repas, elles ne s'approcheront pas.

### ***Des conseils applicables aussi à la maison***

A la maison aussi les fourmis peuvent être très tenaces, là encore, créez des barrières de vinaigre au niveau des portes et des fenêtres ou coupez des rondelles de citron et disposez-les sur leur passage. Autre astuce plus étrange : dessinez une épaisse ligne à la craie, elles ne la franchiront pas !

Les mouches font partie des insectes que l'on déteste héberger dans une maison. Utilisez de l'huile essentielle de laurier pour nettoyer le dessus de vos meubles et déposez çà et là quelques soucoupes contenant une éponge imbibée d'essence de lavande. Vous pouvez aussi installer des jardinières de basilic le long de vos fenêtres pour les maintenir à l'extérieur.

Pour ne plus avoir à supporter les assauts des moustiques pendant la nuit, installez des lampes à ultraviolets qui ne leur laisseront aucune chance. Autre solution, moins violente mais tout de même efficace, posez une orange piquée de clous de girofle sur votre table de chevet, cela devrait les tenir éloignés.

# ***HUMOUR***

**D**ans un supermarché, deux gars se choquent frontalement avec leurs caddies. Indigne, l'un des deux réclame:

- Hé! Vous ne pouvez pas faire attention?

- Excusez-moi, je ne vous ai pas vu. Je cherchais ma femme.

- Tiens! Quelle coïncidence! Moi aussi, je cherche la mienne! Et elle est comment, votre femme?

- Eh bien, elle est grande, brune, les yeux d'un bleu très profond, des jambes extrêmement bien faites, une poitrine généreuse, des lèvres charnues. Elle porte un tailleur noir très serré et décolleté, un petit peu trop peut-être, et un chemisier transparent. Et la votre, comment est-elle?

- Oh, laissez tomber! Allons trouver la votre...!

**C'**est un gars qui est chez le coiffeur et à qui le coiffeur demande quelle coupe il désire.

Le gars répond :

- " Je voudrais : Rasé sur le côté gauche, la banane mais juste à droite et de travers, la brosse sur le dessus mais avec un trou au milieu, la nuque dégarnie mais avec quelques touffes par ci par là.

Le coiffeur lui répond que ce n'est pas possible car ce n'est pas une coupe.

Le gars répond :

- Ah ouais, pourtant c'est ce que tu m'as fait la dernière fois.

**C'**est deux Belges qui partent à la pêche en barque.

Pendant la partie de pêche, le premier dit :

- Cet endroit regorge de poissons ! On devrait faire une croix dans le fond de la barque pour marquer le coin ! Comme ça la prochaine fois on revient au même endroit !

Le deuxième belge :

- Tu es bête ou quoi ? On aura peut être pas la même barque la prochaine fois !

**U**n Français, un Américain et un Belge sont invités par un ami Saoudien qui leur fait visiter son immense propriété.

Ils arrivent au bord d'une piscine vide...

- 'Pourquoi est-elle vide ?' demande le Français qui a une grande vivacité d'esprit.

- 'Et bien, c'est parce qu'il y a un système perfectionné qui permet de remplir la piscine à la demande. Approchez vous du bord, dites un mot bien fort, et la piscine se remplira immédiatement de ce que vous avez demandé'.

Le Français s'approche alors (décidément, c'est le plus vif) et dit :

- 'Champagne !'

La piscine se remplit alors de Champagne, le Français plonge, nage, boit !

Heureux !!

L'américain dit: – 'A mon tour !'

On vide alors la piscine, l'américain s'approche du bord, dit 'Bourbon !', la piscine se remplit de Bourbon, l'américain plonge, nage, boit ! Il est heureux (et, entre parenthèses, complètement bourré !).

On vide la piscine, le Belge se précipite alors au bord, glisse, tombe au fond de la piscine et dit :

- 'Merde !'

| Mois             | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
|------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| <b>Juillet</b>   | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  |
| <b>Août</b>      | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
| <b>Septembre</b> | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  |
| <b>Octobre</b>   | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  |    |
| <b>Novembre</b>  | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |    |
| <b>Décembre</b>  | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  | L  | M  |

## RAPPEL



**Corps plats :** emballages en papier et carton, Papiers, enveloppes, journaux, magazines.

**Corps creux :** emballages en acier et aluminium, Briques alimentaires, flacons et bouteilles en plastique...

**Ordures ménagères résiduelles :** restes de repas, couches, boîte d'œufs en plastique, gobelets, suremballage de pack d'eau, barquettes en polystyrène, papiers gras...

① Pensez à nous contacter pour tout changement de situation personnelle : nombre de personnes au foyer, déménagement... etc, au 03 23 09 50 51

Vos poubelles ne sont pas ramassées, un autocollant de refus de tri se trouve dessus, vous avez un doute concernant le tri sélectif ? Contactez le service déchets ménager :

# *AU REVOIR JULIEN*



**Julien Heluin est né le 15 mars 1927 à Lempire.**

**Il vient de partir le 19 février 2013.**

**Il allait fêter ses 86 ans, certainement en famille.**

**86 ans de vie à Lempire qu'il n'a jamais quitté.**

**Lempirois de pure souche, comme il en reste peu désormais, il a toujours adoré, défendu, et même honoré cette commune qu'il aimait par-dessus tout. Il en a d'ailleurs été conseiller municipal du 21 mars 1971 au 20 mars 1977.**

**Il a usé ses fonds de culotte à l'école communale en s'intéressant, sûrement déjà à l'époque, plus au dessin qu'à toute autre matière.**

**Professionnellement, il est entré à la sucrerie de Ste Emilie où il occupait un poste de dessinateur industriel, bien sûr.**

**Par ailleurs, il gérait le café du village et un commerce de vélos et mobylettes, comme on disait à cette période. Personnellement, c'est grâce à ce secteur de son commerce que j'ai connu Julien, que tout le monde appelait « Tony ». C'était en 1968, et j'avais commandé chez lui, mon vélo de cadeau de communion. C'était un vélo routier blanc, avec un porte bagages. Je m'en souviens comme si c'était hier. Nous sortions à peine des événements de Mai 68, et l'arrêt des fabrications des chaînes de Motobécane a fait que ce vélo est arrivé en Septembre. Et chaque semaine je devais faire le déplacement de Vendhuile à Lempire pour demander à Julien si le vélo était livré.**

**Pendant des semaines, j'avais donc toujours la même réponse :**

**« Ben non tiot, t'un vélo y n'est pas là. R'viens vire l'smaine prochaine »**

**Quelle patience il a eu !**

**Julien s'intéressait à tout. Il adorait le sport, et surtout le football. C'était le premier supporter de ses beaux-enfants et ensuite du petit Juju.**

**Julien, c'était d'abord une voix. Cette voix si particulière, douce et forte à la fois. Julien, c'était un artiste musicien. Qui ne l'a pas entendu jouer de son accordéon à chaque fois qu'il en avait l'occasion ?**

**Julien, c'était aussi un artiste peintre. Et quel artiste ! Il ne comptait plus les médailles et les 1<sup>er</sup> prix obtenus lors de ses nombreuses expositions. Mais je pense que celle qu'il a préférée, et qu'il devait classer au premier rang dans son cœur, fut celle organisée à Lempire en 2005. Je lui avais proposé la salle de la mairie fraîchement inaugurée pour exposer ses œuvres. C'était le plus beau cadeau que la commune pouvait lui offrir.**

**Martial, son copain de toujours s'était chargé de la logistique, j'avais travaillé avec Julien sur l'invitation. Tous ses amis étaient présents. Je crois que ce jour là, c'était son rêve que nous avons tous accompli. Aujourd'hui, au travers de ses toiles, nous gardons non pas seulement ses souvenirs, mais surtout ses idées, ses envies, sa passion.**

**Julien a été nommé citoyen d'honneur le 8 janvier 2006, en reconnaissance de sa participation active et artistique à la notoriété de la commune de Lempire. Il en était très fier.**

**Julien ne fait qu'un passage momentané ici, dans la commune voisine, afin de recevoir toutes les personnes qui l'ont côtoyé durant sa vie. Il va retrouver sa dernière demeure qui ne pouvait être qu'à Lempire.**

**Yvonne, sache que tu n'es pas seule. Tes enfants, tes petits enfants, tes amis, tes voisins, tes collègues t'entourent.**

**Au nom du Conseil Municipal, du personnel communal, des membres du C.C.A.S, je présente nos condoléances les plus émues à toute la famille.**

**Salut l'artiste.**

**J'espère que tu as emmené ton matériel pour nous préparer  
le plus beau tableau de l'au-delà.**

*Thierry Cornaille  
Maire de Lempire*

# AIDE-MEMOIRE

## *Services Publics*

|                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| <b>Gendarmerie</b> .....              | <b>03.23.66.80.17.</b> |
| Hôpital.....                          | 03.23.06.71.71.        |
| Appel aux malades.....                | 03.23.06.72.72.        |
| Polyclinique St Claude.....           | 03.23.64.50.00         |
| P.M.I. DIPAS.....                     | 03.23.65.28.93         |
| S.A.M.U.....                          | 15.                    |
| Pompiers.....                         | 18.                    |
| Sous-Préfecture.....                  | 03.23.06.61.11.        |
| Sécurité Sociale.....                 | 36.46.                 |
| Receveur des P.T.T. (Bellicourt)..... | 03.23.09.30.40.        |
| Trésorerie de Saint-Quentin.....      | 03.23.62.66.60.        |
| Météorologie Nationale.....           | 08.36.68.02.02.        |
| Horloge Parlante.....                 | 36.99.                 |

## *A Lempire*

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| <b>Mairie</b> ..... | <b>03.23.66.20.30.</b> |
|---------------------|------------------------|

## *Services Médicaux*

### Médecins

|  |                 |
|--|-----------------|
| Dr. BASQUIN à Honnecourt.....          | 03.27.78.54.57. |
| Dr. BRASSART à Epehy.....              | 03.23.86.64.20. |
| Dr. BOURSIER à Le Ronssoy.....         | 03.22.86.75.60. |
| Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....      | 03.27.74.74.74. |
| Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....  | 03.23.82.02.28. |
| Dr. COUSIN à Beaufeuve.....            | 03.23.09.40.76  |
| Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....   | 03.27.82.00.21. |
| Dr. DELEPORTE à Villers-Ghislain.....  | 03.23.82.11.22. |
| Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....         | 03.23.82.14.01. |
| Dr. HUBERT à Gouy.....                 | 03.23.66.21.27. |
| Dr. LAUWERIER à Honnecourt.....        | 03.27.74.30.92. |
| Dr. LESEUR à Epehy.....                | 03.22.86.64.20. |
| Dr. MARILLESSE à Villers-Ghislain..... | 03.27.82.11.22. |
| Dr. MOREAU à Lehaucourt.....           | 03.23.64.31.33  |
| Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....             | 03.23.09.52.07. |
| Dr. VANDEVILLE à Nauroy.....           | 03.23.09.52.07. |

### Pharmacies

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| HAUDIQUET à Walincourt.....     | 03.27.82.72.52. |
| VAN INGHELAND à Le Catelet..... | 03.23.66.21.77. |
| MARCUS à Villers-Outréaux.....  | 03.27.82.00.77. |
| FRANCOIS à Beaufeuve.....       | 03.23.09.41.67. |
| VAILLANT à Epehy.....           | 03.22.86.64.25. |

### Soins Infirmiers

|  |                 |
|--|-----------------|
| Centre de soins (Vendhuile).....         | 03.23.66.20.91. |
| Madame JAMINON (Epehy).....              | 03.22.86.64.83. |
| Madame RICHE (Roisel).....               | 03.22.86.67.08. |
| Monsieur BELGUISE (Roisel).....          | 03.22.86.60.50. |
| Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel)..... | 03.22.86.67.08. |
| Mademoiselle Jessica POIZOT.....         | 06.77.90.24.86  |

### Ambulances

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| DUFLOT (Roisel).....       | 03.22.86.61.38. |
| HARDELIN (Le Catelet)..... | 03.23.66.21.00. |

### S.I.V.O.M.

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Aide-Ménagères.....   | 03.23.66.23.90. |
| Soins à Domicile..... | 03.23.66.26.54. |

### Kiné

|   |                 |
|---|-----------------|
| Jean& Florence HERBET à Beaufeuve.....      | 03.23.09.44.33. |
| RAMETTE S. HERBET.F à Villers Outréaux..... | 03.23.09.53.52. |
| François CHAMBELLAN à Roisel.....           | 03.22.86.67.07. |

### Dentiste

|   |                 |
|---|-----------------|
| Pierre CRONIER et Jacques TISON à Roisel..... | 03.22.86.84.36. |
|---|-----------------|

En souvenir de notre regretté

# JULIEN HELUIN



Une œuvre parmi tant d'autres représentant

« La moisson à la Belle Epoque ».